



BFT PARTNERS

Rapport annuel

Exercice Clos Le 31/07/25

OPCVM de BFT Investment Managers (SICAV) à 2 compartiments

Société de Gestion : BFT Investment Managers

Sous déléataire de gestion comptable en titre : CACEIS FUND ADMINISTRATION FRANCE

Dépositaire : CACEIS BANK

Commissaire aux Comptes : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

OPCVM BFT PARTNERS (SICAV)

Sommaire

Pages

La SICAV BFT PARTNERS est constitué au 31 juillet 2025 de 2 compartiments :

BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE

BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT

Certification du Commissaire aux comptes

5

Règles et méthodes comptables

11

OPCVM BFT PARTNERS (SICAV)

Sommaire

Pages

Compartiment : BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE	12
Compte rendu d'activité	13
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	24
Informations spécifiques	25
Informations réglementaires	26
Comptes annuels	32
Bilan Actif	33
Bilan Passif	34
Compte de résultat	35
Annexes aux comptes annuels	37
Informations générales	38
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	47
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	51
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	57
Inventaire des actifs et passifs en EUR	66
Annexe(s)	96
Caractéristiques de l'OPC	97
Information SFDR	118

OPCVM BFT PARTNERS (SICAV)

Sommaire

Pages

Compartiment : BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT	129
Compte rendu d'activité	130
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	135
Informations spécifiques	136
Informations réglementaires	137
Comptes annuels	143
Bilan Actif	144
Bilan Passif	145
Compte de résultat	146
Annexes aux comptes annuels	148
Informations générales	149
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	157
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	159
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	165
Inventaire des actifs et passifs en EUR	169
Annexe(s)	207
Caractéristiques de l'OPC	208
Information SFDR	211

OPCVM BFT PARTNERS (SICAV)

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 juillet 2025**

BFT PARTNERS

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS

Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

BFT INVESTMENT MANAGERS

90, boulevard Pasteur

75015 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments BFT PARTNERS relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/08/2024 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208

Neuilly-sur-Seine Cedex

Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

BFT PARTNERS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2025 - Page 2

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.
- la note de l'annexe des comptes annuels du compartiment « Via Equity Europe » décrivant les modalités de valorisation des titres russes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers d'émetteurs de pays émergents :

Les titres financiers d'émetteurs de pays émergents du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont évalués à partir de cours cotés sur des places financières émergentes, dont les conditions de fonctionnement peuvent être spécifiques. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours de valorisation avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

BFT PARTNERS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 juillet 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.11.03 13:09:07 +0100





**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2025

BFT PARTNERS

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS

Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

BFT INVESTMENT MANAGERS

90, boulevard Pasteur

75015 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 227-10 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.11.03 12:12:17 +0100

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

OPCVM BFT PARTNERS (SICAV)

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2020-07, modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Conformément à l'article 423-1 du Règlement ANC 2020-07 les comptes annuels de la SICAV comportent uniquement les éléments suivants :

- la liste des compartiments, avec pour chacun d'eux sa devise de comptabilité et le cours de change retenu pour la tenue de la comptabilité ;
- la liste des compartiments ouverts et des compartiments fermés au cours de l'exercice ;
- les comptes annuels établis comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe établis pour chacun des compartiments existant à la clôture, dans sa devise de comptabilité, conformément aux dispositions du règlement.

Pour les règles et méthodes comptables applicables par chacun des compartiments ainsi que les compléments d'information les concernant il convient de se reporter aux informations concernant chaque compartiment.

La SICAV BFT PARTNERS est constitué de 2 compartiments :

- BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT
- BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE

Compartiments ouverts au cours de l'exercice : Néant.

Compartiments fermés au cours de l'exercice : Néant.

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Compartiment :

BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Compte rendu d'activité

Aout 2024

Marchés : le mois d'aout a été particulièrement agité sur les marchés actions européens, qui perdent plus de 5% sur la première semaine, avant de se reprendre et de finir en nette hausse. Les indices Stoxx Europe 600 Market Cap et Equal Weight progressent ainsi respectivement d'environ 1.5% et 0.9%. Il semble que le débouclage du carry trade japonais ait fait bondir la volatilité, l'indice VIX passant de 16% à 38% en trois jours, avant de revenir à 16% en milieu de mois. Le phénomène est assez rare et met en lumière la fragilité boursière du mois d'aout, ainsi que l'écart entre performances boursières excessives et réalité économique. Dans ce contexte, le fonds BFT Partners - VIA Equity Europe SRI ressort entre les deux benchmarks, avec une hausse mensuelle de 1.1%. Depuis le début de l'année, il ressort devant le Stoxx 600 Market Cap (+13.7% pour le fonds vs. +12.1% pour le benchmark) et en nette surperformance par rapport à l'équivalent équilibré (+7.8%).

Facteurs et sélection de titres : en aout, les contributions factorielles ont été relativement neutres, avec d'un côté la contribution négative du facteur Size (UW), mais de l'autre, les contributions positives des facteurs Profitability et Growth.

La sélection de titres est moins favorable, avec notamment la contreperformance du titre Indra Sistemas, en baisse mensuelle de 8.7%. Cette forte baisse fait suite aux publications de résultats, avec des revenus opérationnels et nets en dessous des attentes. On pourra néanmoins noter une amélioration des anticipations. Surtout, la société présente toujours un profil attractif, avec une rentabilité économique de 12% pour un PER de seulement 10x.

Dans la dernière sélection mensuelle, on remarquera le renforcement du secteur de la santé, avec la sélection de titres comme Novartis ou Novo Novonesis.

Perspectives : il existe des approches très différentes pour investir (avec succès) à long terme dans les actions. Par opposition à la gestion passive qui sélectionne et pondère ses titres en fonction de leurs tailles, nous privilégions une approche en deux temps, en faisant le pari que si nous parvenons à sélectionner des entreprises à même d'offrir le maximum de création de richesse pour l'actionnaire, alors la valeur boursière du portefeuille suivra. Malgré la volatilité affichée lors des phases de contraction/expansion de multiples, ce « super facteur » explique bien la majeure partie de la performance des marchés actions sur longue période. D'ailleurs, lorsque ces derniers s'éloignent de leur performance économique, il s'agit en général d'opportunités d'investissement ou de désinvestissement. Avec le fonds BFT Partners - VIA Equity Europe SRI, nous adoptons une approche diversifiée, Buy & Hold, concentrée sur la maximisation de la création de valeur à long terme du point de vue de l'actionnaire. Le fonds continue ainsi d'afficher des fondamentaux satisfaisants, avec une rentabilité économique (Economic Profitability) de 21% pour un PER économique de 13.6x (FEV/Economic Assets/Economic Profitability), tout en conservant une diversification importante (environ 100 sociétés différentes).

Septembre 2024

Marchés : après un mois d'août agité, le mois de septembre s'est avéré lui aussi compliqué. Les marchés actions européens ont perdu plus de 3 % sur la première semaine, avant de se reprendre et de finir en ordre dispersé. L'indice Stoxx 600 Market Cap abandonne 0.3 %, tandis que sa version Equal Weight progresse d'environ 1.4 %. Septembre est souvent compliqué pour les bourses, mais les marchés semblent être portés par le changement de stratégie monétaire des principales Banques Centrales, avec, en fin de mois, la Chine qui décide de soutenir agressivement son économie et son marché. Dans ce contexte, le fonds BFT Partners - VIA Equity Europe SRI surperforme son benchmark, à 0.04%. Depuis le début de l'année, il affiche un léger retrait en relatif au Stoxx 600.

Facteurs et sélection de titres : en septembre, les contributions factorielles ont été relativement positives, grâce aux télécommunications (OW), à l'énergie (UW) ou à la santé (UW).

La sélection de titres contribue également positivement à la performance du fonds ce mois-ci. La sous exposition au titre AstraZeneca (-11%) ou les surexpositions à Rexel (+14%) ou Inditex (+8%) sont les principaux contributeurs.

Perspectives : il existe des approches très différentes pour investir (avec succès) à long terme dans les actions. Par opposition à la gestion passive qui sélectionne et pondère ses titres en fonction de leurs tailles, nous privilégions une approche en deux temps, en faisant le pari que si nous parvenons à sélectionner des entreprises à même d'offrir le maximum de création de richesse pour l'actionnaire, alors la valeur boursière

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

du portefeuille suivra. Malgré la volatilité affichée lors des phases de contraction/expansion de multiples, ce « super facteur » explique bien la majeure partie de la performance des marchés actions sur longue période. D'ailleurs, lorsque ces derniers s'éloignent de leur performance économique, il s'agit en général d'opportunités d'investissement ou de désinvestissement. Avec le fonds BFT Partners - VIA Equity Europe SRI, nous adoptons une approche diversifiée, Buy & Hold, concentrée sur la maximisation de la création de valeur à long terme du point de vue de l'actionnaire. Le fonds continue ainsi d'afficher des fondamentaux satisfaisants, avec une rentabilité économique (Economic Profitability) de 20% pour un PER économique de 14.5x (FEV/Economic Assets/Economic Profitability), tout en conservant une diversification importante (environ 100 sociétés différentes).

Octobre 2024

Marchés : après une rentrée en demi-teinte, le mois d'octobre n'a pas véritablement souri aux marchés actions européens, bien au contraire. Après un début de mois sans direction claire, les bourses se sont nettement repliées sur les derniers jours. Et les indices Stoxx 600 Market Cap et Stoxx 600 Equal Weight abandonnent respectivement 3.3% et 3.9%. La saison des résultats est assez mitigée, avec surtout des signaux de prudence quand aux perspectives données par les entreprises, dans un contexte géopolitique toujours compliqué. En octobre, le fonds BFT Partners - VIA Equity Europe SRI surperforme son benchmark, à -1.7%. Depuis le début de l'année, il affiche un nette surperformance en relatif au Stoxx 600 Market Cap et Stoxx 600 Equal Weight avec respectivement +3.8% et +5.7%.

Facteurs et sélection de titres : en octobre, les contributions factorielles ont été relativement positives, grâce à la Consommation Discrétionnaire (OW) et la Consommation Cyclique (UW).

La sélection de titres a une contribution positive à la performance du fonds ce mois-ci. Les principaux contributeurs sont ASML Holdings (UW, -16.5%), LVMH (UW, -11.4%) et BPER Banca (OQ, +10.9%).

Perspectives : il existe des approches très différentes pour investir (avec succès) à long terme dans les actions. Par opposition à la gestion passive qui sélectionne et pondère ses titres en fonction de leurs tailles, nous privilégions une approche en deux temps, en faisant le pari que si nous parvenons à sélectionner des entreprises à même d'offrir le maximum de création de richesse pour l'actionnaire, alors la valeur boursière du portefeuille suivra. Malgré la volatilité affichée lors des phases de contraction/expansion de multiples, ce « super facteur » explique bien la majeure partie de la performance des marchés actions sur longue période. D'ailleurs, lorsque ces derniers s'éloignent de leur performance économique, il s'agit en général d'opportunités d'investissement ou de désinvestissement. Avec le fonds BFT Partners - VIA Equity Europe SRI, nous adoptons une approche diversifiée, Buy & Hold, concentrée sur la maximisation de la création de valeur à long terme du point de vue de l'actionnaire. Le fonds continue ainsi d'afficher des fondamentaux satisfaisants, avec une rentabilité économique (Economic Profitability) de 19.4% pour un PER économique de 14.6x (FEV/Economic Assets/Economic Profitability), tout en conservant une diversification importante (environ 100 sociétés différentes).

Novembre 2024

Marchés : après une rentrée en difficile, le mois de novembre a permis aux actions européennes de se stabiliser. Les indices Stoxx 600 Market Cap et Stoxx 600 Equal Weight gagnent respectivement 1.1% et 1.2%. Mais avec l'élection de Donald Trump et le retour à davantage de protectionnisme, les marchés Européens continuent de sous-performer les indices américains. Dans le même temps, le fonds BFT Partners - VIA Equity Europe SRI surperforme son benchmark, à +2.3% (SI-EUR) et accentue son avance depuis le début de l'année.

Facteurs et sélection de titres : en novembre, les contributions factorielles ont été relativement neutres. La sélection de titre a une contribution positive à la performance du fonds. Les principaux contributeurs sont Informa (OW, +7.61%), Generali (OW, +5.99%) et Poste Italiane (OW, +4.58%).

Perspectives : il existe des approches très différentes pour investir (avec succès) à long terme dans les actions. Par opposition à la gestion passive qui sélectionne et pondère ses titres en fonction de leurs tailles, nous privilégions une approche en deux temps, en faisant le pari que si nous parvenons à sélectionner des entreprises à même d'offrir le maximum de création de richesse pour l'actionnaire, alors la valeur boursière du portefeuille suivra. Malgré la volatilité affichée lors des phases de contraction/expansion de multiples, ce « super facteur » explique bien la majeure partie de la performance des marchés actions sur longue période. D'ailleurs, lorsque ces derniers s'éloignent de leur performance économique, il s'agit en général d'opportunités d'investissement ou de désinvestissement.

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Avec le fonds BFT Partners - VIA Equity Europe SRI, nous adoptons une approche diversifiée, Buy & Hold, concentrée sur la maximisation de la création de valeur à long terme du point de vue de l'actionnaire. Le fonds continue ainsi d'afficher des fondamentaux satisfaisants, avec une rentabilité économique (Economic Profitability) de 19.6% pour un PER économique de 14.5x (FEV/Economic Assets/Economic Profitability), tout en conservant une diversification importante (environ 100 sociétés différentes).

Decembre 2024

Marchés : l'année 2024 aura été une année correcte pour les actions européennes en terme absolu, mais elle fut beaucoup plus décevante en terme relatif. Le Stoxx 500 Market Cap progresse de 8.79% sur l'année, contre un indice global MSCI World qui gagne plus de 26.6% en euro. En 2024, comme en 2023, les Mega Caps américaines ont donc largement surperformé, avec un mélange de très bon résultats économiques, mais aussi et surtout une forte expansion des multiples d'évaluation. Dans le même temps, le fonds BFT Partners - VIA Equity Europe SRI surperforme son benchmark, à +13.7% pour l'année écoulée.

Facteurs et sélection de titres : en 2024, les contributions factorielles ont été plutôt favorables, avec notamment la contribution positive du facteur Momentum (OW) et Size (UW), ou d'un point de vue industrie la surpondération aux secteurs de la consommation.

Sur l'année toujours, la sélection de titres est également positive. On pourra notamment relever l'effet négatif de la sous-pondération sur des Mega Caps telles que SAP, HSBC ou Unilever, en hausses respectives de 69%, 42% et 29%. Du côté des performances positives, trois sociétés italiennes tirent le portefeuille à la hausse : BPER Banca, Generali et Poste Italiane avec des hausses très importantes de 115%, 50% et 42%.

Perspectives : il existe des approches très différentes pour investir (avec succès) à long terme dans les actions. Par opposition à la gestion passive qui sélectionne et pondère ses titres en fonction de leurs tailles, nous privilégions une approche en deux temps, en faisant le pari que si nous parvenons à sélectionner des entreprises à même d'offrir le maximum de création de richesse pour l'actionnaire, alors la valeur boursière du portefeuille suivra. Malgré la volatilité affichée lors des phases de contraction/expansion de multiples, ce « super facteur » explique bien la majeure partie de la performance des marchés actions sur longue période. D'ailleurs, lorsque ces derniers s'éloignent de leur performance économique, il s'agit en général d'opportunités d'investissement ou de désinvestissement. Avec le fonds BFT Partners - VIA Equity Europe SRI, nous adoptons une approche diversifiée, Buy & Hold, concentrée sur la maximisation de la création de valeur à long terme du point de vue de l'actionnaire. Le fonds continue ainsi d'afficher des fondamentaux satisfaisants, avec une rentabilité économique (Economic Profitability) de 19.3% pour un PER économique de 14.7x (FEV/Economic Assets/Economic Profitability), tout en conservant une diversification importante (environ 100 sociétés différentes).

Janvier 2025

Marchés : après une année 2024 « correcte » pour les actions européennes en terme absolu, mais nettement plus décevante en terme relatif ; 2025 démarre sur une note positive. Less Stoxx 600 Market Cap et Equal Weight progressent de respectivement 6.4% et 5.2% en janvier. A titre de comparaison, la hausse de l'indice MSCI World ACWI ressort à 2.6% sur la même période. Aux US, malgré une prise de pouvoir par Donald Trump plutôt défavorable au vieux continent, le retard pris par les indices européens depuis plusieurs années semble expliquer une partie du rebond boursier. Après une légère surperformance en 2024, le fonds BFT Partners - VIA Equity Europe SRI affiche une performance de 6% (SI-EUR) sur le premier mois de l'année.

Facteurs et sélection de titres : en janvier, les contributions factorielles ont été globalement négatives, avec notamment une contribution négative du facteur Size. Contrairement aux Etats-Unis, la surperformance des grandes capitalisations semble se poursuivre.

Par ailleurs, la sélection de titres a été positive. On pourra notamment relever les très bonnes performances de titres tels que Generali (Assurance), Poste Italiane (Assurance) ou Informa (Publishing). Les trois titres affichent des hausses mensuelles respectives de 12%, 8% et 8%. La troisième continue d'être soutenue par des anticipations favorables, avec des révisions à la hausse de nombreux analystes.

La dernière sélection mensuelle offre aussi un bon niveau de diversification, avec par exemple : Novartis (Santé), WPP (Média) ou encore Scout 24 (Tech). Cette dernière offre un bon profil fondamental, avec une rentabilité économique supérieure à 30%.

Perspectives : il existe des approches très différentes pour investir (avec succès) à long terme dans les actions. Par opposition à la gestion passive qui sélectionne et pondère ses titres en fonction de leurs tailles, nous privilégions une approche en deux temps, en faisant le pari que si nous parvenons à sélectionner des entreprises à même d'offrir le maximum de création de richesse pour l'actionnaire, alors la valeur boursière du portefeuille suivra. Malgré la volatilité affichée lors des phases de contraction/expansion de multiples, ce « super facteur » explique bien la majeure partie de la performance des marchés actions sur longue période.

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

D'ailleurs, lorsque ces derniers s'éloignent de leur performance économique, il s'agit en général d'opportunités d'investissement ou de désinvestissement. Avec le fonds BFT Partners - VIA Equity Europe SRI, nous adoptons une approche diversifiée, Buy & Hold, concentrée sur la maximisation de la création de valeur à long terme du point de vue de l'actionnaire. Le fonds continue ainsi d'afficher des fondamentaux satisfaisants, avec une rentabilité économique (Economic Profitability) de 19.5% pour un PER économique de 14.7x (FEV/Economic Assets/Economic Profitability), tout en conservant une diversification importante (environ 100 sociétés différentes).

Fevrier 2025

Marchés : après un très bon début d'année 2025, les marchés actions européens poursuivent sur leur lancée en février. Les indices Stoxx 600 Market Cap et Equal Weight progressent de respectivement 3.4% et 2.1% sur le mois. A titre de comparaison, l'indice MSCI World ACWI recule de 0.6% sur la même période. Bien que l'arrivée au pouvoir de Donald Trump soit un facteur défavorable pour l'Europe, le rebond des indices européens semble en partie lié à leur retard accumulé ces dernières années. Après une nette surperformance en 2024, le fonds BFT Partners - VIA Equity Europe SRI affiche une légère sous-performance, avec une hausse de 2.8% en février.

Facteurs et sélection de titres : sur le mois, les contributions factorielles ressortent en ordre dispersé. En termes de style nous pouvons noter la contribution négative de la sous-pondération au facteur Size. Contrairement aux Etats-Unis, la surperformance des grandes capitalisations semble se poursuivre.

La sélection de titres est négative. On pourra notamment relever les effets de sous-pondération à des Méga Caps comme Nestlé, mais aussi les règles d'exclusion ESG liées à l'armement. Du côté des contributions positives, on notera les bonnes performances des titres Banco Santander, ISS ou Indra Sistemas, en hausse mensuelle de 13% à 25%. Ces hausses font principalement suite à de bonnes publications de résultats.

La dernière sélection mensuelle offre aussi un bon niveau de diversification, avec par exemple : Novartis (Santé) ou encore Scout 24 (Internet). Cette dernière offre un bon profil fondamental, avec une rentabilité économique supérieure à 30%.

Perspectives : il existe des approches très différentes pour investir (avec succès) à long terme dans les actions. Par opposition à la gestion passive qui sélectionne et pondère ses titres en fonction de leurs tailles, nous privilégions une approche en deux temps, en faisant le pari que si nous parvenons à sélectionner des entreprises à même d'offrir le maximum de création de richesse pour l'actionnaire, alors la valeur boursière du portefeuille suivra. Malgré la volatilité affichée lors des phases de contraction/expansion de multiples, ce « super facteur » explique bien la majeure partie de la performance des marchés actions sur longue période. D'ailleurs, lorsque ces derniers s'éloignent de leur performance économique, il s'agit en général d'opportunités d'investissement ou de désinvestissement. Avec le fonds BFT Partners - VIA Equity Europe SRI, nous adoptons une approche diversifiée, Buy & Hold, concentrée sur la maximisation de la création de valeur à long terme du point de vue de l'actionnaire. Le fonds continue ainsi d'afficher des fondamentaux satisfaisants, avec une rentabilité économique (Economic Profitability) de 19.2% pour un PER économique de 14.7x (FEV/Economic Assets/Economic Profitability), tout en conservant une diversification importante (environ 120 sociétés différentes).

Mars 2025

Marchés : après un très bon début d'année 2025, les marchés actions européens se retournent en mars. Les indices Stoxx 600 Market Cap et Equal Weight abandonnent respectivement 3.8% et 3.1% sur le mois. Le changement de paradigme de la politique économique américaine, qui avait d'abord bénéficié aux actifs européens, a fini par peser sur l'optimisme « relatif » du vieux continent. Au global, les marchés mondiaux ajustent les primes de risques à la hausse, sans que l'on sache si les niveaux actuels prennent bien en compte tous les effets de bord de ce renversement. Dans ce contexte le fonds BFT Partners - VIA Equity Europe SRI surperforme à la baisse, avec une performance mensuelle de -2.1%.

Facteurs et sélection de titres : sur le mois, les contributions factorielles ont été globalement favorables, avec notamment une contribution positive de la sous-pondération au facteur Size.

La sélection de titres est plus neutre. Avec d'un côté, l'effet positif de sous-pondération aux Méga Caps comme LVMH ou Novo Nordisk, mais de l'autre, les contreperformances de nos positions en Informa ou Inditex. Ces dernières affichent des baisses d'environ 12% sur le mois. Informa a par exemple souffert de publications de résultats mitigées et du poids des incertitudes sur l'économie américaine. Pour Inditex c'est un peu le même principe.

La dernière sélection mensuelle offre aussi un bon niveau de diversification, avec par exemple : Novartis (Santé) ou encore Scout 24 (Internet). Cette dernière offre un bon profil fondamental, avec une rentabilité économique supérieure à 20%.

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Perspectives : il existe des approches très différentes pour investir (avec succès) à long terme dans les actions. Par opposition à la gestion passive qui sélectionne et pondère ses titres en fonction de leurs tailles, nous privilégions une approche en deux temps, en faisant le pari que si nous parvenons à sélectionner des entreprises à même d'offrir le maximum de création de richesse pour l'actionnaire, alors la valeur boursière du portefeuille suivra. Malgré la volatilité affichée lors des phases de contraction/expansion de multiples, ce « super facteur » explique bien la majeure partie de la performance des marchés actions sur longue période. D'ailleurs, lorsque ces derniers s'éloignent de leur performance économique, il s'agit en général d'opportunités d'investissement ou de désinvestissement. Avec le fonds BFT Partners - VIA Equity Europe SRI, nous adoptons une approche diversifiée, Buy & Hold, concentrée sur la maximisation de la création de valeur à long terme du point de vue de l'actionnaire. Le fonds continue ainsi d'afficher des fondamentaux satisfaisants, avec une rentabilité économique (Economic Profitability) de 19.2% pour un PER économique de 14.7x (FEV/Economic Assets/Economic Profitability), tout en conservant une diversification importante (environ 110 sociétés différentes).

Avril 2025

Marchés : après un bon premier trimestre 2025, les marchés actions européens connaissent un mois d'avril plus agité. L'indice Stoxx 600 Market Cap abandonne 0.7% sur le mois, après avoir touché -12% durant les 10 premiers jours. De son côté le Stoxx 600 Equal weight ressort à +1.3%. Les différents soubresauts de la guerre commerciale ont fortement perturbé les marchés mondiaux. Pour l'instant, les marchés actions européens résistent mieux, notamment du fait de niveaux d'évaluations plus attractifs, mais ils ne sont pas immuns. Au mois d'avril, le fonds BFT Partners - VIA Equity Europe SRI surperforme, avec une hausse mensuelle de 0.9% (SI-EUR) et +7.7% depuis le début de l'année.

Facteurs et sélection de titres : sur le mois, les contributions factorielles ont été globalement favorables, avec notamment une contribution positive de la sous-pondération au facteur Size. On pourra aussi noter la bonne performance du facteur Momentum (OW).

La sélection de titres est également positive en avril notamment grâce à Shell (-15%, non présent dans le fonds), Poste Italiane (+8.6%, OW) ou encore Euronext (+10%, OW). Du côté des contributions négatives on pourra citer Informa (-7%, OW) et Bunzl (-20%, OW).

Perspectives : il existe des approches très différentes pour investir (avec succès) à long terme dans les actions. Par opposition à la gestion passive qui sélectionne et pondère ses titres en fonction de leurs tailles, nous privilégions une approche en deux temps, en faisant le pari que si nous parvenons à sélectionner des entreprises à même d'offrir le maximum de création de richesse pour l'actionnaire, alors la valeur boursière du portefeuille suivra. Malgré la volatilité affichée lors des phases de contraction/expansion de multiples, ce « super facteur » explique bien la majeure partie de la performance des marchés actions sur longue période. D'ailleurs, lorsque ces derniers s'éloignent de leur performance économique, il s'agit en général d'opportunités d'investissement ou de désinvestissement. Avec le fonds BFT Partners - VIA Equity Europe SRI, nous adoptons une approche diversifiée, Buy & Hold, concentrée sur la maximisation de la création de valeur à long terme du point de vue de l'actionnaire. Le fonds continue ainsi d'afficher des fondamentaux satisfaisants, avec une rentabilité économique (Economic Profitability) de 18.7% pour un PER économique de 14.7x (FEV/Economic Assets/Economic Profitability), tout en conservant une diversification importante (environ 110 sociétés différentes).

Mai 2025

Marchés : après un mois d'avril particulièrement agité, les marchés actions européens sont bien orientés en mai. L'indice Stoxx 600 Market Cap gagne 4.8% sur le mois tandis que l'indice le Stoxx 600 Equal weight ressort à +5.5%. Les différents soubresauts de la guerre commerciale continuent de perturber les marchés mondiaux, mais les nombreuses annonces de Donald Trump ont de moins en moins d'impact. Pour l'instant, les marchés actions européens surperforment les indices mondiaux et plus particulièrement le marché américain, notamment du fait de niveaux d'évaluation plus attractifs, mais ils ne sont pas immuns. Au mois de mai, le fonds BFT Partners - VIA Equity Europe SRI surperforme, avec une hausse mensuelle de 5.9% (SI-EUR) et +14% depuis le début de l'année.

Facteurs et sélection de titres : sur le mois, les contributions factorielles ont été légèrement favorables, avec notamment une contribution positive de la sous-pondération au facteur Materials. A l'inverse, la surpondération aux valeurs industrielles pèse sur la performance.

La sélection de titres est plus favorable en mai, avec notamment les bonnes performances de titres comme Indra Sistemas ou Scout24, en hausses mensuelles d'environ 29% et 14%. Du côté des contributions négatives, on pourra néanmoins citer Rheinmetall (+25% en mai), qui n'est pas détenu dans le portefeuille, notamment du fait des exclusions ESG liées à l'armement.

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Perspectives : il existe des approches très différentes pour investir (avec succès) à long terme dans les actions. Par opposition à la gestion passive qui sélectionne et pondère ses titres en fonction de leurs tailles, nous privilégions une approche en deux temps, en faisant le pari que si nous parvenons à sélectionner des entreprises à même d'offrir le maximum de création de richesse pour l'actionnaire, alors la valeur boursière du portefeuille suivra. Malgré la volatilité affichée lors des phases de contraction/expansion de multiples, ce « super facteur » explique bien la majeure partie de la performance des marchés actions sur longue période. D'ailleurs, lorsque ces derniers s'éloignent de leur performance économique, il s'agit en général d'opportunités d'investissement ou de désinvestissement. Avec le fonds BFT Partners - VIA Equity Europe SRI, nous adoptons une approche diversifiée, Buy & Hold, concentrée sur la maximisation de la création de valeur à long terme du point de vue de l'actionnaire. Le fonds continue ainsi d'afficher des fondamentaux satisfaisants, avec une rentabilité économique (Economic Profitability) de 19.4% pour un PER économique de 15.4x (FEV/Economic Assets/Economic Profitability), tout en conservant une diversification importante (environ 110 sociétés différentes).

Juin 2025

Marchés : après un mois de mai particulièrement positif, les marchés actions européens marquent un temps d'arrêt au mois de juin. L'indice Stoxx 600 Market Cap abandonne 1.2% sur le mois tandis que l'indice le Stoxx 600 Equal weight ressort à -0.2%. Les conflits commerciaux et militaires se succèdent, sans se résoudre complètement. Surtout, la forte hausse de l'euro par rapport au dollar semble finalement peser sur la performance relative entre actions américaines et européennes. Au mois de mai, le fonds BFT Partners - VIA Equity Europe SRI est en baisse de 0.7% (SI-EUR) et affiche une performance de +13.1% depuis le début de l'année.

Facteurs et sélection de titres : sur le mois, les contributions factorielles ont été légèrement favorables, avec notamment une contribution positive de la sous-pondération au facteur Size ou Momentum.

La sélection de titres est également favorable en juin, avec notamment les bonnes performances de titres comme Wartsila ou Spie, en hausses mensuelles d'environ 12.4% et 5.1%. Du côté des contributions négatives, on pourra néanmoins citer Astrazeneca (+9.4% en mai), qui n'est pas détenu dans le portefeuille.

Perspectives : il existe des approches très différentes pour investir (avec succès) à long terme dans les actions. Par opposition à la gestion passive qui sélectionne et pondère ses titres en fonction de leurs tailles, nous privilégions une approche en deux temps, en faisant le pari que si nous parvenons à sélectionner des entreprises à même d'offrir le maximum de création de richesse pour l'actionnaire, alors la valeur boursière du portefeuille suivra. Malgré la volatilité affichée lors des phases de contraction/expansion de multiples, ce « super facteur » explique bien la majeure partie de la performance des marchés actions sur longue période. D'ailleurs, lorsque ces derniers s'éloignent de leur performance économique, il s'agit en général d'opportunités d'investissement ou de désinvestissement. Avec le fonds BFT Partners - VIA Equity Europe SRI, nous adoptons une approche diversifiée, Buy & Hold, concentrée sur la maximisation de la création de valeur à long terme du point de vue de l'actionnaire. Le fonds continue ainsi d'afficher des fondamentaux satisfaisants, avec une rentabilité économique (Economic Profitability) de 18.5% pour un PER économique de 15.8x (FEV/Economic Assets/Economic Profitability), tout en conservant une diversification importante (environ 110 sociétés différentes).

Juillet 2025

Marchés : après un mois de juin en repli, les marchés actions européens se reprennent en juillet. L'indice Stoxx 600 Market Cap et l'indice le Stoxx 600 Equal weight ressortent tous les deux respectivement à 0.97% et 1.07%. Les conflits commerciaux et militaires se succèdent, sans se résoudre complètement. Surtout, la forte hausse de l'euro par rapport au dollar semble finalement peser sur la performance relative entre actions américaines et européennes. Au mois de mai, le fonds BFT Partners - VIA Equity Europe SRI est en hausse de 1.8% (SI-EUR) et affiche une performance de +15.2% depuis le début de l'année.

Facteurs et sélection de titres : sur le mois, les contributions factorielles ont été favorables, avec notamment une contribution positive de l'exposition aux valeurs industrielles ou encore la sous-pondération du portefeuille aux grosses capitalisations.

La sélection de titres est également favorable en juillet. La sous-pondération au titre Novo Nordisk (-29%) ou les sur-pondérations à Wartsila (+21%) ou Informa (+8%) font partie des principaux contributeurs.

Perspectives : il existe des approches très différentes pour investir (avec succès) à long terme dans les actions. Par opposition à la gestion passive qui sélectionne et pondère ses titres en fonction de leurs tailles, nous privilégions une approche en deux temps, en faisant le pari que si nous parvenons à sélectionner des entreprises à même d'offrir le maximum de création de richesse pour l'actionnaire, alors la valeur boursière du portefeuille suivra. Malgré la volatilité affichée lors des phases de contraction/expansion de multiples, ce

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

« super facteur » explique bien la majeure partie de la performance des marchés actions sur longue période. D'ailleurs, lorsque ces derniers s'éloignent de leur performance économique, il s'agit en général d'opportunités d'investissement ou de désinvestissement. Avec le fonds BFT Partners - VIA Equity Europe SRI, nous adoptons une approche diversifiée, Buy & Hold, concentrée sur la maximisation de la création de valeur à long terme du point de vue de l'actionnaire. Le fonds continue ainsi d'afficher des fondamentaux satisfaisants, avec une rentabilité économique (Economic Profitability) de 17.7% pour un PER économique de 16.3x (FEV/Economic Assets/Economic Profitability), tout en conservant une diversification importante (environ 110 sociétés différentes).

Sur la période sous revue, la performance de chacune des actions du portefeuille BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE et de son benchmark s'établissent à :

- Action BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE - I (C) en devise EUR : 16,47% / 8,24% avec une Tracking Error de 4,05%,
- Action BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE - P (C) en devise EUR : 15,44% / 8,24% avec une Tracking Error de 4,05%,
- Action BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE - Z (C) en devise EUR : 16,10% / 8,24% avec une Tracking Error de 3,95%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	115 033,98	415 148,74
ASML HOLDING NV	103 215,60	414 385,50
NOVO NORDISK A/S-B	115 254,98	392 734,33
GEA GROUP AG	303 361,66	181 864,20
TECHNIP ENERGIES NV	55 958,00	367 119,14
SAFRAN SA	107 231,20	310 699,60
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA		399 914,55
ACCOR SA		398 185,57
EURONEXT NV	303 088,10	88 476,50
NOVARTIS AG-REG	242 313,14	138 208,49

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/07/2025
Action BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI IC Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI PC Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI RC Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI ZC Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	18 220,44 0,33 265,15 0,00

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Informations spécifiques

Droit de vote

La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans l'OPC.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site internet www.bftgestion.fr, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Dans le cadre de son activité de gestion collective et individuelle, BFT Investment Managers doit se conformer à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère. De par son statut de société de gestion de portefeuille, BFT Investment Managers n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPC et mandats gérés à des intermédiaires de marché agréés.

BFT Investment Managers, filiale d'Amundi Group, a confié l'ensemble de ses activités de transmission et d'exécution d'ordres à Amundi Intermédiation dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Amundi Intermédiation est un établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de négociation et de réception/transmission d'ordres pour le compte de tiers portant sur l'ensemble des instruments financiers visés à l'article L.211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des intermédiaires s'effectue en concertation entre Amundi Intermédiation et BFT Investment Managers dans le cadre d'un Comité de sélection annuel auquel participe, entre autres, le responsable Conformité de BFT Investment Managers. La liste de sélection qui en résulte fait l'objet d'une révision au moins une fois par an.

Toutes les mesures sont prises pour que l'exécution des ordres soit faite au mieux de l'intérêt du client et favorise l'intégrité du marché en prenant en compte les critères énoncés tels que la sécurité opérationnelle, le prix, la liquidité, la vitesse, le coût, etc. en fonction de leur importance relative selon les différents types d'ordres transmis par nos gérants.

BFT Investment Managers a élaboré une « politique de sélection des intermédiaires et de transmission d'ordres » qui détaille les mesures prises pour assurer le traitement des ordres au mieux de l'intérêt des clients. Ce document est consultable sur le site Internet de BFT Investment Managers : www.bft-im.com

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement général de l'AMF, les porteurs peuvent consulter sur le site www.bft-im.com le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice clos.

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de BFT Investment Managers est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2024, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2024.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2024, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par BFT Investment Managers à l'ensemble de son personnel (50 bénéficiaires¹) s'est élevé à 6 512 526 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 4 673 645 euros, soit 72% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 1 838 881 euros, soit 28% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (5 bénéficiaires) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (3 bénéficiaires), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2024.

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

BFT Investment Managers applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que BFT Investment Managers exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de BFT Investment Managers. De plus, BFT Investment Managers met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles BFT Investment Managers a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

BFT Investment Managers exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de BFT Investment Managers (à l'exception des indices très concentrés).

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de BFT Investment Managers répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de BFT Investment Managers mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, BFT Investment Managers a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, BFT Investment Managers limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de BFT Investment Managers s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, BFT Investment Managers est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. BFT Investment Managers applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par BFT Investment Managers sont disponibles sur son site Internet :

<https://www.bft-im.fr/institutionnels/Developpement-Durable/Notre-engagement-en-investissement-responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Comptes annuels

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Bilan Actif au 31/07/2025 en EUR	31/07/2025
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	17 142 222,28
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	17 142 222,28
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	17 142 222,28
Créances et comptes d'ajustement actifs	7 194,50
Comptes financiers	307 127,03
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	314 321,53
Total de l'actif I+II	17 456 543,81

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Bilan Passif au 31/07/2025 en EUR	31/07/2025
Capitaux propres :	
Capital	15 042 018,58
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	2 351 760,47
Capitaux propres I	17 393 779,05
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	17 393 779,05
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	62 764,76
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	62 764,76
Total Passifs : I+II+III+IV	17 456 543,81

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Compte de résultat au 31/07/2025 en EUR	31/07/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	531 344,03
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	4 821,91
Sous-total produits sur opérations financières	536 165,94
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-109,49
Sous-total charges sur opérations financières	-109,49
Total revenus financiers nets (A)	536 056,45
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-264 058,09
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-264 058,09
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	271 998,36
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-5 690,01
Sous-total revenus nets I = (C+D)	266 308,35
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	1 852 548,15
Frais de transactions externes et frais de cession	-22 765,23
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	1 829 782,92
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-165 920,00
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	1 663 862,92

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Compte de résultat au 31/07/2025 en EUR	31/07/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	346 387,77
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-99,52
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	346 288,25
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	75 300,95
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	421 589,20
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	2 351 760,47

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Annexes aux comptes annuels

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du compartiment est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Stoxx 600 (dividendes nets réinvestis) représentatif des 600 premières capitalisations boursières européennes, libellé en euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant les critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

a1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/07/2021	29/07/2022	31/07/2023	31/07/2024	31/07/2025
Actif net Global en EUR	246 143 153,66	148 196 914,09	49 060 584,35	19 049 285,85	17 393 779,05
Action BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI IC en EUR					
Actif net	4 815 985,18	3 137 730,70	3 307 340,49	1 507,99	1 756,30
Nombre de titres	3 497,460	2 535,000	2 535,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	1 376,9950	1 237,7635	1 304,6708	1 507,9900	1 756,3000
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	63,89	-10,97	-78,16	194,99	167,28
Capitalisation unitaire sur revenu	17,91	24,89	31,38	29,67	38,25
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI PC en EUR					
Actif net	146 887 449,81	85 977 805,29	23 326 442,71	12 812 403,35	11 945 088,52
Nombre de titres	1 086 401,715	713 106,210	185 031,944	88 683,708	71 623,789
Valeur liquidative unitaire	135,2054	120,5680	126,0671	144,4730	166,7754
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	6,27	-1,03	-7,61	18,74	15,96
Capitalisation unitaire sur revenu	0,89	1,40	2,08	1,73	2,28
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI RC en EUR					
Actif net					106,79
Nombre de titres					1,000
Valeur liquidative unitaire					106,7900
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					1,81
Capitalisation unitaire sur revenu					1,21

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

	30/07/2021	29/07/2022	31/07/2023	31/07/2024	31/07/2025
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI ZC en EUR					
Actif net	94 439 718,67	59 081 378,10	22 426 801,15	6 235 374,51	5 446 827,44
Nombre de titres	682,701	474,666	170,765	41,056	30,891
Valeur liquidative unitaire	138 332,4744	124 469,3702	131 331,3685	151 874,8662	176 324,0892
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	6 416,57	-1 107,28	-7 860,93	19 645,05	16 844,34
Capitalisation unitaire sur revenu	1 950,83	2 634,67	3 284,05	3 086,94	3 310,91

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Valorisations des titres russes

La crise liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine crée des conditions particulières pour la valorisation des instruments financiers exposés à ces pays. En effet, la société de gestion a été conduite à mettre en place une politique de valorisation particulière pour ces instruments afin de tenir compte :

- de la fermeture de marchés financiers de certains pays,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances sur ces états,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances d'entreprises dont le siège social se situe dans ces pays, ou dont l'activité est significativement exposée ou dépendante de ces pays.
- des mesures exceptionnelles prises dans le cadre des sanctions contre la Russie,

Cette politique de valorisation consiste à valoriser à 0,001 GBP l'action EVRAZ (GB00B71N6K86), entreprise sidérurgique russe dont le siège social est à Londres.

Les évaluations ainsi retenues présentent des incertitudes et ne sauraient présenter le même degré de précision que celles provenant de cours issus de cotations sur des marchés réglementés. En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance. La valeur de ces titres peut également dépendre d'éventuels recouvrements à venir.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds de :

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
P1 P2	Frais de gestion financière Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Action I-C : 0,85 % TTC maximum Action I-D : 0,85 % TTC maximum Action P-C : 1,65 % TTC maximum Action P-D : 1,65 % TTC maximum Action R-C : 0,90% TTC maximum Action Z-C : 0,75% TTC maximum Action N-C : 0,50% TTC maximum
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
P5	Commission de surperformance	Actif net	Action I-C / Action I-D : 10,00% de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Action P-C / Action P-D : 10,00% de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Action R-C : 10,00% de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Action Z-C : 10,00% de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Action N-C : Néant

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque action concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente l'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence Stoxx 600.

Ainsi, à compter du 1er août 2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de juillet. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1er juillet 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de l'action, une nouvelle période d'observation s'ouvre :

- En cas de sous-performance annuelle constatée à la date anniversaire. La première année de cette période d'observation sera celle où a été constatée cette sous-performance. Cette dernière ne sortira de la période d'observation qu'à l'issue d'une période de 5 ans maximum.
- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire. Dans ce cas, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre.

La commission de surperformance représentera 10% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si cet écart est positif et s'il compense toutes les sous-performances constatées aux dates anniversaires de l'action par rapport à l'Actif de Référence au cours des 5 dernières années. Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre d'actions rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de l'action sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de celle de l'Actif de Référence.

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans l'OPC, la société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs de parts présents dans l'OPC.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI ZC	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI RC	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI PC	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI IC	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

b. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

b1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/07/2025
Capitaux propres début d'exercice	19 049 285,85
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	562 220,39
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-4 665 796,72
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	271 998,36
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 829 782,92
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	346 288,25
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	17 393 779,05

b2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

b3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

b3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI IC		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI PC		
Actions souscrites durant l'exercice	3 536,314	562 120,39
Actions rachetées durant l'exercice	-20 596,233	-3 071 400,23
Solde net des souscriptions/rachats	-17 059,919	-2 509 279,84
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	71 623,789	
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI RC		
Actions souscrites durant l'exercice	1,000	100,00
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	100,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI ZC		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-10,165	-1 594 396,49
Solde net des souscriptions/rachats	-10,165	-1 594 396,49
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	30,891	

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

b3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI IC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI PC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI RC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI ZC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

b4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

b5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

b6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI IC FR0013385531	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 756,30	1,000	1 756,3000
BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI PC FR0013385556	Capitalisation	Capitalisation	EUR	11 945 088,52	71 623,789	166,7754
BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI RC FR0013385572	Capitalisation	Capitalisation	EUR	106,79	1,000	106,7900
BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI ZC FR0013385580	Capitalisation	Capitalisation	EUR	5 446 827,44	30,891	176 324,0892

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

c. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

c1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

c1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ALLEMAGNE +/-	ROYAUME-UNI +/-	ITALIE +/-	PAYS-BAS +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	17 142,22	3 449,73	2 564,35	2 376,80	2 048,84	1 497,57
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	17 142,22					

c1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

c1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	307,13				307,13
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					307,13

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

c1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	[3 - 6 mois] (*)	[6 - 12 mois] (*)	[1 - 3 ans] (*)	[3 - 5 ans] (*)	[5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	307,13						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	307,13						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

c1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 CHF +/-	Devise 3 SEK +/-	Devise 4 DKK +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	2 261,60	1 113,99	813,26	363,13	250,66
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	3,64		0,47		1,57
Comptes financiers	14,15	14,63	2,55	0,25	1,09
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	2 279,39	1 128,62	816,28	363,38	253,32

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

c1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif Obligations convertibles en actions Obligations et valeurs assimilées Titres de créances Opérations temporaires sur titres Passif Opérations de cession sur instruments financiers Opérations temporaires sur titres Hors-bilan Dérivés de crédits			
Solde net			

c1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

c2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

c3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

c4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

d. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

d1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/07/2025
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	7 194,50
Total des créances		7 194,50
Dettes		
	Frais de gestion fixe	39 736,12
	Frais de gestion variable	18 485,88
	Autres dettes	4 542,76
Total des dettes		62 764,76
Total des créances et des dettes		-55 570,26

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

d2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/07/2025
Action BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	13,31
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,83
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI PC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	201 897,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,72
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI RC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,49
Frais de gestion variables provisionnés	0,29
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,28
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI ZC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	43 660,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	18 220,44
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,33
Frais de gestion variables acquis	265,15
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

d3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/07/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

d4. AUTRES INFORMATIONS

d4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/07/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

d4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/07/2025
Actions			642 194,66
	ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	418 323,36
	FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	223 871,30
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			642 194,66

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

d5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

d5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/07/2025
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	266 308,35
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	266 308,35
Sommes distribuables au titre du revenu net	266 308,35

Action BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/07/2025
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	38,25
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	38,25
Sommes distribuables au titre du revenu net	38,25
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	 38,25
Total	38,25
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI PC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/07/2025
Revenus nets	163 991,32
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	163 991,32
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	163 991,32
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	163 991,32
Total	163 991,32
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/07/2025
Revenus nets	1,21
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1,21
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	1,21
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	1,21
Total	1,21
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI ZC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/07/2025
Revenus nets	102 277,57
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	102 277,57
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	102 277,57
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	102 277,57
Total	102 277,57
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

d5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/07/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	1 663 862,92
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 663 862,92
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 663 862,92

Action BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/07/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	167,28
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	167,28
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	167,28
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	167,28
Total	167,28
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI PC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/07/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 143 355,19
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 143 355,19
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 143 355,19
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	1 143 355,19
Total	1 143 355,19
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/07/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,81
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1,81
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1,81
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	1,81
Total	1,81
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI ZC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/07/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	520 338,64
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	520 338,64
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	520 338,64
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	520 338,64
Total	520 338,64
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

e. Inventaire des actifs et passifs en EUR

e1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			17 142 222,28	98,55
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			17 142 222,28	98,55
Assurance			1 395 237,81	8,02
ALLIANZ SE-REG	EUR	485	168 392,00	0,97
ASR NEDERLAND NV	EUR	1 033	60 285,88	0,35
AXA SA	EUR	7 366	314 380,88	1,81
GENERALI	EUR	12 648	413 842,56	2,37
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	588	338 452,80	1,95
SWISS RE AG	CHF	265	41 700,29	0,24
TALANX AG	EUR	499	58 183,40	0,33
Automobiles			35 667,10	0,21
KNORR-BREMSE AG	EUR	406	35 667,10	0,21
Banques commerciales			1 406 701,53	8,09
BANCA MEDIOLANUM SPA	EUR	6 095	94 472,50	0,54
BNP PARIBAS	EUR	5 003	400 540,18	2,30
BPER BANCA SPA	EUR	18 254	157 641,54	0,91
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	13 862	223 871,30	1,29
DNB BANK ASA	NOK	1 915	42 635,38	0,25
HSBC HOLDINGS PLC	GBP	4 110	43 851,40	0,25
INTESA SANPAOLO	EUR	83 794	443 689,23	2,55
Biotechnologie			67 135,04	0,39
IMCD BV	EUR	697	67 135,04	0,39
Compagnies aériennes			36 372,48	0,21
EASYJET PLC	GBP	6 372	36 372,48	0,21
Composants automobiles			248 266,92	1,43
MICHELIN (CGDE)	EUR	7 942	248 266,92	1,43
Conglomérats industriels			308 692,91	1,77
DCC PLC	GBP	505	27 792,81	0,16
SIEMENS AG-REG	EUR	1 249	280 900,10	1,61
Construction et ingénierie			27 687,42	0,16
ARCADIS NV	EUR	633	27 687,42	0,16
Courrier, fret aérien et logistique			89 883,95	0,52
DSV A/S	DKK	458	89 883,95	0,52
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			415 444,00	2,39
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	6 967	241 058,20	1,38
NN GROUP NV	EUR	1 074	63 537,84	0,37

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

e1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TESCO PLC	GBP	22 537	110 847,96	0,64
Distribution spécialisée			174 974,25	1,01
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	EUR	4 175	174 974,25	1,01
Divertissement			145 275,12	0,84
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	5 724	145 275,12	0,84
Electricité			997 969,87	5,74
EDP SA	EUR	93 127	352 578,82	2,03
ENDESA SA	EUR	5 348	135 571,80	0,78
IBERDROLA SA	EUR	6 949	106 701,90	0,61
LEGRAND SA	EUR	2 824	366 978,80	2,11
VERBUND AG	EUR	553	36 138,55	0,21
Equipements de communication			71 038,81	0,41
NOKIA OYJ	EUR	19 799	71 038,81	0,41
Equipements électriques			164 388,70	0,95
ABB LTD-REG	CHF	1 075	61 904,45	0,36
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	449	102 484,25	0,59
Equipements et fournitures médicaux			95 120,30	0,55
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	2 011	95 120,30	0,55
Gaz			51 827,28	0,30
NATURGY ENERGY GROUP SA	EUR	1 886	51 827,28	0,30
Grands magasins et autres			283 803,21	1,63
NEXT PLC	GBP	1 994	283 803,21	1,63
Grossistes			109 281,23	0,63
AUTO TRADER GROUP PLC	GBP	11 287	109 281,23	0,63
Hôtels, restaurants et loisirs			797 749,61	4,59
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	502	35 350,84	0,20
COMPASS GROUP PLC	GBP	7 933	244 438,03	1,41
INTERCONTINENTAL HOTELS GROU	GBP	398	40 329,19	0,23
SODEXO SA	EUR	990	51 777,00	0,30
SPIE SA	EUR	8 261	425 854,55	2,45
Industrie aéronautique et défense			227 994,41	1,31
KONGSBERG GRUPPEN ASA	NOK	3 937	103 509,41	0,60
SAFRAN SA	EUR	430	124 485,00	0,71
Logiciels			560 482,04	3,22
BOUYGUES SA	EUR	2 582	93 339,30	0,54
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	1 048	30 276,72	0,17
FINCANTIERI SPA	EUR	6 173	105 002,73	0,61
MAIRE SPA	EUR	6 271	76 192,65	0,44
METSO CORP	EUR	7 929	87 734,39	0,50

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

e1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PANDORA A/S	DKK	217	31 565,80	0,18
TEMENOS AG - REG	CHF	1 196	94 133,20	0,54
WPP PLC	GBP	8 910	42 237,25	0,24
Machines			1 446 055,43	8,27
ALFA LAVAL AB	SEK	2 972	113 472,69	0,65
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	6 162	82 413,01	0,47
GEA GROUP AG	EUR	8 190	516 789,00	2,94
IMI PLC	GBP	3 859	99 140,92	0,57
KONECRANES OYJ	EUR	1 402	102 766,60	0,59
KONE OYJ-B	EUR	880	47 467,20	0,27
VOLVO AB-B SHS	SEK	5 461	137 470,97	0,79
WARTSILA OYJ ABP	EUR	14 296	346 535,04	1,99
Marchés de capitaux			533 728,53	3,07
BANCO SANTANDER SA	EUR	55 510	418 323,36	2,41
NORDEA BANK ABP	SEK	9 015	115 405,17	0,66
Media			416 338,46	2,39
INFORMA PLC	GBP	38 120	382 654,46	2,20
PUBLICIS GROUPE	EUR	420	33 684,00	0,19
Médias et services interactifs			440 484,80	2,53
SCOUT24 SE	EUR	3 752	440 484,80	2,53
Ordinateurs et périphériques			44 402,71	0,26
LOGITECH INTERNATIONAL-REG	CHF	542	44 402,71	0,26
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			60 049,44	0,35
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	892	60 049,44	0,35
Pétrole et gaz			145 943,28	0,84
ITALGAS SPA	EUR	20 144	145 943,28	0,84
Producteur et commerce d'énergie indépendants			160 669,33	0,92
ACCELLERON INDUSTRIES AG	CHF	801	64 078,28	0,37
DRAX GROUP PLC	GBP	11 808	96 591,05	0,55
Produits alimentaires			234 267,82	1,35
MOWI ASA	NOK	2 985	49 026,22	0,28
UNILEVER PLC	EUR	3 618	185 241,60	1,07
Produits chimiques			163 339,12	0,94
AKZO NOBEL	EUR	429	23 629,32	0,14
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	DKK	1 476	84 220,79	0,48
YARA INTERNATIONAL ASA	NOK	1 702	55 489,01	0,32
Produits de soins personnels			48 279,40	0,28
L'OREAL	EUR	124	48 279,40	0,28

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

e1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits domestiques			241 609,31	1,39
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	1 023	69 134,34	0,40
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	2 630	172 474,97	0,99
Produits pharmaceutiques			1 073 948,14	6,17
GALENICA AG	CHF	2 025	188 250,48	1,08
NOVARTIS AG-REG	CHF	6 113	619 521,70	3,56
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	1 440	60 689,06	0,35
ORION OYJ-CLASS B	EUR	2 923	205 486,90	1,18
Produits pour l'industrie du bâtiment			220 241,74	1,27
ASSA ABLOY AB-B	SEK	7 598	220 241,74	1,27
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			177 799,00	1,02
ASML HOLDING NV	EUR	290	177 799,00	1,02
Services aux collectivités			762 596,65	4,38
POSTE ITALIANE SPA	EUR	27 673	524 818,45	3,01
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	8 006	237 778,20	1,37
Services aux entreprises			166 231,21	0,96
CONVATEC GROUP PLC	GBP	12 086	32 615,01	0,19
ELIS SA	EUR	1 520	36 844,80	0,21
ISS A/S	DKK	3 833	96 771,40	0,56
Services aux professionnels			227 672,46	1,31
BUREAU VERITAS SA	EUR	2 930	79 227,20	0,46
EVRAZ PLC	GBP	108 765	125,76	0,00
WOLTERS KLUWER	EUR	1 085	148 319,50	0,85
Services clientèle divers			221 555,76	1,27
PEARSON PLC	GBP	17 867	221 555,76	1,27
Services de télécommunication diversifiés			412 593,16	2,37
BT GROUP PLC	GBP	41 873	100 264,75	0,58
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	7 223	227 380,04	1,30
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	9 693	37 996,56	0,22
TELIA CO AB	SEK	15 154	46 951,81	0,27
Services de télécommunication mobile			184 545,12	1,06
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITAL	EUR	8 421	87 241,56	0,50
TELE2 AB-B SHS	SEK	7 184	97 303,56	0,56
Services financiers diversifiés			898 799,13	5,17
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	1 100	279 510,00	1,61
EURONEXT NV	EUR	3 150	446 040,00	2,56
FLATEXDEGIRO AG	EUR	1 475	39 235,00	0,23
JDE PEET'S NV	EUR	2 255	58 810,40	0,34
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP	GBP	297	31 798,13	0,18

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

e1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SOFINA	EUR	161	43 405,60	0,25
Services liés aux technologies de l'information			606 866,72	3,49
CAPGEMINI SE	EUR	1 331	174 227,90	1,00
INDRA SISTEMAS SA	EUR	7 913	287 558,42	1,66
SOPRA STERIA GROUP	EUR	766	145 080,40	0,83
Sociétés commerciales et de distribution			349 784,45	2,01
BUNZL PLC	GBP	5 750	149 849,69	0,86
REXEL SA	EUR	7 522	199 934,76	1,15
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			65 905,37	0,38
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI	EUR	5 208	30 336,60	0,17
LAND SECURITIES GROUP PLC	GBP	5 327	35 568,77	0,21
Textiles, habillement et produits de luxe			127 521,75	0,73
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	238	112 419,30	0,64
PUMA SE	EUR	810	15 102,45	0,09
Total			17 142 222,28	98,55

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

e2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

e3. Inventaire des instruments financiers à terme

e3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

e3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

e3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

e3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

e3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

e4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

e5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	17 142 222,28
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	314 321,53
Autres passifs (-)	-62 764,76
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	17 393 779,05

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI IC	EUR	1,000	1 756,3000
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI PC	EUR	71 623,789	166,7754
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI RC	EUR	1,000	106,7900
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI ZC	EUR	30,891	176 324,0892

BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI

COMPTES ANNUELS

31/07/2024

BILAN ACTIF AU 31/07/2024 EN EUR

	31/07/2024	31/07/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	18 949 166,71	48 914 814,65
Actions et valeurs assimilées	18 949 166,71	48 914 814,65
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	18 949 166,71	48 914 814,65
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	9 055,04	20 206,80
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	9 055,04	20 206,80
COMPTES FINANCIERS	121 648,25	184 681,71
Liquidités	121 648,25	184 681,71
TOTAL DE L'ACTIF	19 079 870,00	49 119 703,16

BILAN PASSIF AU 31/07/2024 EN EUR

	31/07/2024	31/07/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	16 299 518,23	50 984 026,46
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	2 469 400,06	-2 948 881,80
Résultat de l'exercice (a,b)	280 367,56	1 025 439,69
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	19 049 285,85	49 060 584,35
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	30 584,15	59 118,81
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	30 584,15	59 118,81
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	19 079 870,00	49 119 703,16

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/07/2024 EN EUR

	31/07/2024	31/07/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/07/2024 EN EUR

	31/07/2024	31/07/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 818,84	2 121,67
Produits sur actions et valeurs assimilées	726 853,75	2 770 215,21
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	731 672,59	2 772 336,88
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	3 738,85	6 548,09
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	3 738,85	6 548,09
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	727 933,74	2 765 788,79
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	388 848,41	1 150 214,94
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	339 085,33	1 615 573,85
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-58 717,77	-590 134,16
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	280 367,56	1 025 439,69

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous,

puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Valorisations des titres russes

La crise liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine crée des conditions particulières pour la valorisation des instruments financiers exposés à ces pays. En effet, la société de gestion a été conduite à mettre en place une politique de valorisation particulière pour ces instruments afin de tenir compte :

- de la fermeture de marchés financiers de certains pays,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances sur ces états,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances d'entreprises dont le siège social se situe dans ces pays, ou dont l'activité est significativement exposée ou dépendante de ces pays.
- des mesures exceptionnelles prises dans le cadre des sanctions contre la Russie,

Cette politique de valorisation consiste à valoriser à 0,001 GBP l'action EVRAZ (GB00B71N6K86), entreprise sidérurgique russe dont le siège social est à Londres.

Les évaluations ainsi retenues présentent des incertitudes et ne sauraient présenter le même degré de précision que celles provenant de cours issus de cotations sur des marchés réglementés. En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance. La valeur de ces titres peut également dépendre d'éventuels recouvrements à venir.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds de :

- Part IC 0,85 % de l'actif net, à compter du 01/05/2024, le taux max est de 0,90% de l'actif net.
- Part PC 1,65 % de l'actif net, à compter du 01/05/2024, le taux max est de 1,72% de l'actif net.
- Part Z-C 0,75% de l'actif net, à compter du 01/05/2024, le taux max est de 0,80% de l'actif net.

- Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque action concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente l'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence Stoxx 600.

Ainsi, à compter du 1er août 2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de juillet. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1er juillet 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de l'action, une nouvelle période d'observation s'ouvre :

- En cas de sous-performance annuelle constatée à la date anniversaire. La première année de cette période d'observation sera celle où a été constatée cette sous-performance. Cette dernière ne sortira de la période d'observation qu'à l'issue d'une période de 5 ans maximum.
- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire. Dans ce cas, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre.

La commission de surperformance représentera 10% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si cet écart est positif et s'il compense toutes les sous-performances constatées aux dates anniversaires de l'action par rapport à l'Actif de Référence au cours des 5 dernières années. Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre d'actions rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de l'action sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de celle de l'Actif de Référence.

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans l'OPC, la société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs de parts présents dans l'OPC.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI IC	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI PC	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI ZC	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/07/2024 EN EUR

	31/07/2024	31/07/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	49 060 584,35	148 196 914,09
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	4 870 663,53	1 181 241,86
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-37 882 899,10	-101 526 900,79
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 679 986,62	8 795 945,35
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 801 672,57	-15 492 997,01
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-61 844,82	-176 092,16
Différences de change	12 786,23	-2 717 642,14
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 167 403,72	9 184 541,30
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 515 871,69</i>	<i>2 683 275,41</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-2 683 275,41</i>	<i>6 501 265,89</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	339 085,33	1 615 573,85
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	19 049 285,85	49 060 584,35

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 648,25	0,64
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	121 648,25	0,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 SEK		Devise 3 DKK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	2 602 079,24	13,66	1 370 721,30	7,20	885 506,09	4,65	1 060 609,19	5,57
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	2 179,14	0,01	403,25	0,00	0,00	0,00	5 576,00	0,03
Comptes financiers	14 129,42	0,07	659,14	0,00	3 568,60	0,02	3 414,56	0,02
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/07/2024
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	9 055,04
TOTAL DES CRÉANCES		9 055,04
DETTES		
	Frais de gestion fixe	26 041,39
	Autres dettes	4 542,76
TOTAL DES DETTES		30 584,15
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-21 529,11

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI IC		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-2 534,000	-3 448 732,62
Solde net des souscriptions/rachats	-2 534,000	-3 448 732,62
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI PC		
Actions souscrites durant l'exercice	1 415,468	185 615,27
Actions rachetées durant l'exercice	-97 763,704	-12 835 965,75
Solde net des souscriptions/rachats	-96 348,236	-12 650 350,48
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	88 683,708	
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI ZC		
Actions souscrites durant l'exercice	31,000	4 685 048,26
Actions rachetées durant l'exercice	-160,709	-21 598 200,73
Solde net des souscriptions/rachats	-129,709	-16 913 152,47
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	41,056	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI PC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI ZC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/07/2024
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI IC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	12 934,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,01
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI PC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	291 480,63
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,68
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	-28,14
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI ZC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	85 408,63
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,77
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	-947,33
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	-0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/07/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/07/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/07/2024
Actions	ES0113900J37	BANCO SANTANDER S.A.	216 401,63
			216 401,63
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			216 401,63

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/07/2024	31/07/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	280 367,56	1 025 439,69
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	280 367,56	1 025 439,69

	31/07/2024	31/07/2023
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	29,67	79 562,68
Total	29,67	79 562,68

	31/07/2024	31/07/2023
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI PC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	153 600,43	385 075,99
Total	153 600,43	385 075,99

	31/07/2024	31/07/2023
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI ZC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	126 737,46	560 801,02
Total	126 737,46	560 801,02

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/07/2024	31/07/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 469 400,06	-2 948 881,80
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 469 400,06	-2 948 881,80

	31/07/2024	31/07/2023
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	194,99	-198 155,09
Total	194,99	-198 155,09

	31/07/2024	31/07/2023
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI PC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 662 657,52	-1 408 354,91
Total	1 662 657,52	-1 408 354,91

	31/07/2024	31/07/2023
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI ZC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	806 547,55	-1 342 371,80
Total	806 547,55	-1 342 371,80

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/07/2020	30/07/2021	29/07/2022	31/07/2023	31/07/2024
Actif net Global en EUR	40 270 155,92	246 143 153,66	148 196 914,09	49 060 584,35	19 049 285,85
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI IC en EUR					
Actif net	1 010,07	4 815 985,18	3 137 730,70	3 307 340,49	1 507,99
Nombre de titres	1,000	3 497,460	2 535,000	2 535,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	1 010,0700	1 376,9950	1 237,7635	1 304,6708	1 507,9900
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-19,77	63,89	-10,97	-78,16	194,99
Capitalisation unitaire sur résultat	5,69	17,91	24,89	31,38	29,67
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI PC en EUR					
Actif net	18 869 694,05	146 887 449,81	85 977 805,29	23 326 442,71	12 812 403,35
Nombre de titres	188 847,440	1 086 401,715	713 106,210	185 031,944	88 683,708
Valeur liquidative unitaire	99,9203	135,2054	120,5680	126,0671	144,4730
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,67	6,27	-1,03	-7,61	18,74
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,10	0,89	1,40	2,08	1,73
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI ZC en EUR					
Actif net	21 399 451,80	94 439 718,67	59 081 378,10	22 426 801,15	6 235 374,51
Nombre de titres	211,190	682,701	474,666	170,765	41,056
Valeur liquidative unitaire	101 327,9596	138 332,4744	124 469,3702	131 331,3685	151 874,8662
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1 973,64	6 416,57	-1 107,28	-7 860,93	19 645,05
Capitalisation unitaire sur résultat	942,13	1 950,83	2 634,67	3 284,05	3 086,94

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	765	144 891,00	0,76
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	7 667	185 311,39	0,97
GEA GROUP	EUR	4 955	202 362,20	1,06
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	1 160	91 756,00	0,48
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	2 926	93 778,30	0,49
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	1 004	457 422,40	2,40
PUMA SE	EUR	1 042	47 827,80	0,25
SAP SE	EUR	457	89 124,14	0,47
SCOUT24 AG	EUR	2 643	193 467,60	1,02
SIEMENS AG-REG	EUR	1 842	312 071,64	1,64
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	5 484	272 170,92	1,43
TALANX AG	EUR	1 451	101 932,75	0,54
TOTAL ALLEMAGNE			2 192 116,14	11,51
AUTRICHE				
VERBUND	EUR	1 042	77 108,00	0,41
WIENERBERGER AG	EUR	4 014	131 498,64	0,69
TOTAL AUTRICHE			208 606,64	1,10
DANEMARK				
AP MOELLER MAERSK S.B	DKK	53	81 182,78	0,42
ISS A/S	DKK	12 288	207 652,96	1,09
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	4 882	596 670,35	3,13
TOTAL DANEMARK			885 506,09	4,64
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	1 890	114 798,60	0,60
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	48 575	216 401,63	1,14
IBERDROLA SA	EUR	9 004	109 668,72	0,57
INDITEX	EUR	10 070	451 740,20	2,37
INDRA SISTEMAS	EUR	23 395	433 743,30	2,28
LABORATORIOS FARMACEUTICOS ROVI SA	EUR	1 168	103 952,00	0,55
REPSOL	EUR	3 509	46 231,08	0,24
TOTAL ESPAGNE			1 476 535,53	7,75
FINLANDE				
KONECRANES SHS	EUR	2 593	167 378,15	0,88
METSO CORP	EUR	7 713	72 332,51	0,38
NORDEA BANK ABP	SEK	32 514	351 983,85	1,84
VALMET OYJ	EUR	2 020	52 863,40	0,28
WAERTSILAE CORPORATION	EUR	5 647	107 603,59	0,56
TOTAL FINLANDE			752 161,50	3,94
FRANCE				
ACCOR SA	EUR	9 638	342 823,66	1,80
AXA	EUR	1 821	59 164,29	0,31
BNP PARIBAS	EUR	1 632	103 566,72	0,54
BUREAU VERITAS SA	EUR	9 302	269 758,00	1,41
CAPGEMINI SE	EUR	1 737	318 913,20	1,67

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
L'OREAL	EUR	396	158 657,40	0,83
LA FRANCAISE DES JEUX	EUR	6 957	249 756,30	1,31
LEGRAND SA	EUR	2 554	255 093,52	1,34
MICHELIN (CGDE)	EUR	3 038	111 190,80	0,59
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	3 071	296 720,02	1,56
REXEL	EUR	13 903	326 998,56	1,72
SAFRAN SA	EUR	1 465	297 541,50	1,57
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	815	181 622,75	0,96
SCOR SE	EUR	2 869	56 834,89	0,30
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	604	52 880,20	0,28
SOPRA STERIA	EUR	412	70 699,20	0,37
SPIE SA	EUR	12 705	454 330,80	2,38
SR TELEPERFORMANCE	EUR	421	50 183,20	0,26
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	12 097	285 489,20	1,50
VALLOUREC SA	EUR	10 770	161 334,60	0,85
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	4 685	136 052,40	0,71
TOTAL FRANCE			4 239 611,21	22,26
IRLANDE				
DCC PLC	GBP	649	41 291,95	0,22
GLANBIA PLC	EUR	5 216	96 443,84	0,50
TOTAL IRLANDE			137 735,79	0,72
ITALIE				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	20 268	485 013,24	2,54
BANCA GENERALI SPA	EUR	1 421	57 124,20	0,30
BANCA POPOLARE EMILIA ROMAGNA	EUR	78 894	426 185,39	2,24
BANCO BPM SPA	EUR	14 997	95 980,80	0,50
INTESA SANPAOLO	EUR	74 410	279 074,71	1,47
MAIRE TECNIMONT SPA	EUR	13 037	95 691,58	0,50
MEDIOBANCA SPA	EUR	7 381	110 678,10	0,58
PIRELLI & C. SPA	EUR	8 995	52 045,07	0,27
POSTE ITALIANE	EUR	36 465	456 359,48	2,40
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E FARMACEUTICA	EUR	7 537	379 487,95	2,00
REPLY FRAZION	EUR	293	38 441,60	0,20
TOTAL ITALIE			2 476 082,12	13,00
NORVEGE				
VAR ENERGI ASA	NOK	74 298	218 644,50	1,15
TOTAL NORVEGE			218 644,50	1,15
PAYS-BAS				
ARCADIS NV	EUR	1 091	71 951,45	0,38
ASML HOLDING NV	EUR	694	590 247,00	3,10
ASR NEDERLAND NV	EUR	1 114	51 656,18	0,27
EURONEXT NV - W/I	EUR	1 167	109 114,50	0,57
ING GROEP NV	EUR	4 420	74 035,00	0,39
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	8 243	245 476,54	1,29
RANDSTAD N.V.	EUR	1 915	86 098,40	0,45
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	18 457	405 869,43	2,13
WOLTERS KLUWER	EUR	1 441	223 499,10	1,17
TOTAL PAYS-BAS			1 857 947,60	9,75

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ROYAUME-UNI				
3I GROUP PLC	GBP	3 922	145 623,08	0,77
BUNZL PLC	GBP	6 659	257 522,96	1,36
CENTRICA PLC	GBP	95 728	150 617,20	0,79
COMPASS GROUP PLC	GBP	16 886	480 252,31	2,52
CONVATEC GROUP PLC	GBP	44 543	123 828,96	0,65
EVRAZ	GBP	108 765	129,11	0,00
IMI PLC	GBP	2 180	49 010,86	0,26
INFORMA PLC	GBP	57 444	592 679,98	3,11
INTERCONTINENTAL HOTELS GROU	GBP	985	91 665,97	0,48
NEXT PLC	GBP	1 302	140 237,97	0,74
PEARSON ORD	GBP	19 072	239 065,01	1,25
RELX PLC	GBP	44	1 918,36	0,01
SHELL PLC	EUR	2 448	82 730,16	0,43
SMITH AND NEPHEW PLC	GBP	72	959,77	0,00
SMITHS GROUP PLC	GBP	2 125	45 050,15	0,23
TESCO PLC	GBP	53 591	210 941,61	1,11
TOTAL ROYAUME-UNI			2 612 233,46	13,71
SUEDE				
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	26 558	436 469,48	2,29
SANDVIK AB	SEK	2 736	51 712,11	0,27
TELE2 AB	SEK	7 944	75 484,27	0,40
TELIA AB	SEK	13 362	35 866,27	0,19
VOLVO AB-B SHS	SEK	17 789	419 205,32	2,20
TOTAL SUEDE			1 018 737,45	5,35
SUISSE				
CLARIANT AG-REG	CHF	2 829	38 816,89	0,21
COCACOLA HBC SA	GBP	928	31 283,99	0,17
GALENICA SANTE LTD	CHF	730	58 588,53	0,31
NOVARTIS AG-REG	CHF	5 066	524 283,53	2,75
SWISS RE AG	CHF	1 409	160 417,88	0,84
ZURICH FINANCIAL SERVICES	CHF	118	59 857,86	0,31
TOTAL SUISSE			873 248,68	4,59
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			18 949 166,71	99,47
TOTAL Actions et valeurs assimilées			18 949 166,71	99,47
Créances			9 055,04	0,05
Dettes			-30 584,15	-0,16
Comptes financiers			121 648,25	0,64
Actif net			19 049 285,85	100,00

Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI PC	EUR	88 683,708	144,4730
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI IC	EUR	1,000	1 507,9900
Action BFT PARTNERS VIA EQUITY EUROPE SRI ZC	EUR	41,056	151 874,8662

OPCVM BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE (SICAV)

Annexe(s)

Produit

BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE - I (C)

Un Compartiment de BFT PARTNERS

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013385531 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n°GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 21/03/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de BFT PARTNERS, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI, vous investissez dans des actions des pays européens développés de tous secteurs. L'objectif est de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence, le Stoxx 600 (dividendes réinvestis), représentatif des 600 premières capitalisations boursières européennes, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment.

Pour y parvenir et sélectionner les titres de son portefeuille, l'équipe de gestion s'appuie, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) élaborée par le Groupe Amundi.

Le compartiment intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « sélectivité » :

o exclusion des émetteurs parmi les 30% des moins bonnes notes ESG ;

o exclusion des émetteurs parmi les 30% des moins bonnes notes Gouvernance ;

Lorsqu'un titre est dégradé et se retrouve dans les 30% moins bonnes notes ESG ou de gouvernance, il sera exclu des rebalancements mensuels et sa pondération dans le portefeuille ne sera pas augmentée. De plus, lorsqu'un titre est dégradé et se retrouve dans les 20% moins bonnes notes ESG de l'univers d'investissement, il sera exclu des rebalancements mensuels et de toute nouvelle acquisition. Par ailleurs, il devra être cédé dans un délai maximum d'une semaine.

- approche normative par l'exclusion de certains émetteurs :

o exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;

o exclusions légales sur l'armement controversé ;

o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le compartiment applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour cet univers ainsi filtré, l'équipe de gestion normalise les bilans comptables et les comptes de résultat des entreprises afin de les rendre économiquement plus précis et plus comparables. Chaque mois, les 30 valeurs présentant les meilleurs potentiels de performance selon ces critères sont présélectionnées. Ce panier de valeur est comparé au panier de 30 valeurs sélectionnées un an auparavant, celles qui diffèrent sont cédées, les nouvelles sont acquises, les autres sont conservées. Les capitaux issus de la cession sont réutilisés pour l'acquisition des nouvelles valeurs retenues à l'issue de la comparaison ce qui donne lieu à la constitution d'un nouveau portefeuille de 30 valeurs.

Le portefeuille est alors constitué de titres conservés a minima sur une année glissante.

Le compartiment ne bénéficie pas du label ISR.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT PARTNERS.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€125	€839
Incidence des coûts annuels**	1,3%	1,3%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,84% avant déduction des coûts et de 5,52% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres administratifs d'exploitation	coûts 0,95% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	94,60 EUR
Coûts de transaction	0,31% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	30,55 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence Stoxx 600. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT PARTNERS pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de BFT PARTNERS conformément au prospectus de BFT PARTNERS.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit

BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE - I (D)

Un Compartiment de BFT PARTNERS

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013385549 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n°GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 21/03/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de BFT PARTNERS, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI, vous investissez dans des actions des pays européens développés de tous secteurs. L'objectif est de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence, le Stoxx 600 (dividendes réinvestis), représentatif des 600 premières capitalisations boursières européennes, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment.

Pour y parvenir et sélectionner les titres de son portefeuille, l'équipe de gestion s'appuie, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) élaborée par le Groupe Amundi.

Le compartiment intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « sélectivité » :

o exclusion des émetteurs parmi les 30% des moins bonnes notes ESG ;

o exclusion des émetteurs parmi les 30% des moins bonnes notes Gouvernance ;

Lorsqu'un titre est dégradé et se retrouve dans les 30% moins bonnes notes ESG ou de gouvernance, il sera exclu des rebalancements mensuels et sa pondération dans le portefeuille ne sera pas augmentée. De plus, lorsqu'un titre est dégradé et se retrouve dans les 20% moins bonnes notes ESG de l'univers d'investissement, il sera exclu des rebalancements mensuels et de toute nouvelle acquisition. Par ailleurs, il devra être cédé dans un délai maximum d'une semaine.

- approche normative par l'exclusion de certains émetteurs :

o exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;

o exclusions légales sur l'armement controversé ;

o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le compartiment applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour cet univers ainsi filtré, l'équipe de gestion normalise les bilans comptables et les comptes de résultat des entreprises afin de les rendre économiquement plus précis et plus comparables. Chaque mois, les 30 valeurs présentant les meilleurs potentiels de performance selon ces critères sont présélectionnées. Ce panier de valeur est comparé au panier de 30 valeurs sélectionnées un an auparavant, celles qui diffèrent sont cédées, les nouvelles sont acquises, les autres sont conservées. Les capitaux issus de la cession sont réutilisés pour l'acquisition des nouvelles valeurs retenues à l'issue de la comparaison ce qui donne lieu à la constitution d'un nouveau portefeuille de 30 valeurs.

Le portefeuille est alors constitué de titres conservés a minima sur une année glissante.

Le compartiment ne bénéficie pas du label ISR.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT PARTNERS.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.bft-im.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT PARTNERS.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€4 330	€3 770
	Rendement annuel moyen	-56,7%	-17,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 230	€8 590
	Rendement annuel moyen	-17,7%	-3,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 430	€13 550
	Rendement annuel moyen	4,3%	6,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 760	€19 900
	Rendement annuel moyen	47,6%	14,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2018 et le 31/03/2023
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 13/03/2025

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€143	€1 000
Incidence des coûts annuels**	1,4%	1,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,79% avant déduction des coûts et de 6,26% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres administratifs d'exploitation	coûts 0,85% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	85,00 EUR
Coûts de transaction	0,31% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	30,55 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence Stoxx 600. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	28,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT PARTNERS pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de BFT PARTNERS conformément au prospectus de BFT PARTNERS.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE - P (C)

Un Compartiment de BFT PARTNERS

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013385556 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n°GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 20/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de BFT PARTNERS, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI, vous investissez dans des actions des pays européens développés de tous secteurs. L'objectif est de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence, le Stoxx 600 (dividendes réinvestis), représentatif des 600 premières capitalisations boursières européennes, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment.

Pour y parvenir et sélectionner les titres de son portefeuille, l'équipe de gestion s'appuie, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) élaborée par le Groupe Amundi.

Le compartiment intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « sélectivité » :

- o exclusion des émetteurs parmi les 30% des moins bonnes notes ESG ;
- o exclusion des émetteurs parmi les 30% des moins bonnes notes Gouvernance ;

Lorsqu'un titre est dégradé et se retrouve dans les 30% moins bonnes notes ESG ou de gouvernance, il sera exclu des rebalancements mensuels et sa pondération dans le portefeuille ne sera pas augmentée. De plus, lorsqu'un titre est dégradé et se retrouve dans les 20% moins bonnes notes ESG de l'univers d'investissement, il sera exclu des rebalancements mensuels et de toute nouvelle acquisition. Par ailleurs, il devra être cédé dans un délai maximum d'une semaine.

- approche normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- o exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;
- o exclusions légales sur l'armement controversé ;
- o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le compartiment applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour cet univers ainsi filtré, l'équipe de gestion normalise les bilans comptables et les comptes de résultat des entreprises afin de les rendre économiquement plus précis et plus comparables. Chaque mois, les 30 valeurs présentant les meilleurs potentiels de performance selon ces critères sont présélectionnées. Ce panier de valeur est comparé au panier de 30 valeurs sélectionnées un an auparavant, celles qui diffèrent sont cédées, les nouvelles sont acquises, les autres sont conservées. Les capitaux issus de la cession sont réutilisés pour l'acquisition des nouvelles valeurs retenues à l'issue de la comparaison ce qui donne lieu à la constitution d'un nouveau portefeuille de 30 valeurs.

Le portefeuille est alors constitué de titres conservés a minima sur une année glissante.

Le compartiment ne bénéficie pas du label ISR.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT PARTNERS.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€496	€1 570
Incidence des coûts annuels**	5,0%	2,7%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,55% avant déduction des coûts et de 3,80% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	1,72% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	166,84 EUR
Coûts de transaction	0,31% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	29,64 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence Stoxx 600. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT PARTNERS pour plus de détails concernant les rachats.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de BFT PARTNERS conformément au prospectus de BFT PARTNERS.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE - P (D)

Un Compartiment de BFT PARTNERS

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013385564 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n°GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 20/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de BFT PARTNERS, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI, vous investissez dans des actions des pays européens développés de tous secteurs. L'objectif est de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence, le Stoxx 600 (dividendes réinvestis), représentatif des 600 premières capitalisations boursières européennes, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment.

Pour y parvenir et sélectionner les titres de son portefeuille, l'équipe de gestion s'appuie, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) élaborée par le Groupe Amundi.

Le compartiment intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « sélectivité » :

- o exclusion des émetteurs parmi les 30% des moins bonnes notes ESG ;
- o exclusion des émetteurs parmi les 30% des moins bonnes notes Gouvernance ;

Lorsqu'un titre est dégradé et se retrouve dans les 30% moins bonnes notes ESG ou de gouvernance, il sera exclu des rebalancements mensuels et sa pondération dans le portefeuille ne sera pas augmentée. De plus, lorsqu'un titre est dégradé et se retrouve dans les 20% moins bonnes notes ESG de l'univers d'investissement, il sera exclu des rebalancements mensuels et de toute nouvelle acquisition. Par ailleurs, il devra être cédé dans un délai maximum d'une semaine.

- approche normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- o exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;
- o exclusions légales sur l'armement controversé ;
- o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le compartiment applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour cet univers ainsi filtré, l'équipe de gestion normalise les bilans comptables et les comptes de résultat des entreprises afin de les rendre économiquement plus précis et plus comparables. Chaque mois, les 30 valeurs présentant les meilleurs potentiels de performance selon ces critères sont présélectionnées. Ce panier de valeur est comparé au panier de 30 valeurs sélectionnées un an auparavant, celles qui diffèrent sont cédées, les nouvelles sont acquises, les autres sont conservées. Les capitaux issus de la cession sont réutilisés pour l'acquisition des nouvelles valeurs retenues à l'issue de la comparaison ce qui donne lieu à la constitution d'un nouveau portefeuille de 30 valeurs.

Le portefeuille est alors constitué de titres conservés a minima sur une année glissante.

Le compartiment ne bénéficie pas du label ISR.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT PARTNERS.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.bft-im.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT PARTNERS.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 920	€1 810
	Rendement annuel moyen	-80,8%	-29,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 990	€8 020
	Rendement annuel moyen	-20,1%	-4,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 070	€12 700
	Rendement annuel moyen	0,7%	4,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 320	€15 510
	Rendement annuel moyen	43,2%	9,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2018 et le 30/06/2023
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/08/2019 et le 30/08/2024

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€527	€1 860
Incidence des coûts annuels**	5,3%	3,1%

* Période de détention recommandée.
 ** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,01% avant déduction des coûts et de 4,90% après cette déduction.
 Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	1,72% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	166,84 EUR
Coûts de transaction	0,31% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	29,64 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence Stoxx 600. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	31,04 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT PARTNERS pour plus de détails concernant les rachats.
 Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.
 Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de BFT PARTNERS conformément au prospectus de BFT PARTNERS.

Comment puis-je formuler une réclamation?

- Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
 - Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.
 Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
 Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.bft-im.fr.
 Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE - R (C)

Un Compartiment de BFT PARTNERS

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013385572 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n°GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 20/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de BFT PARTNERS, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI, vous investissez dans des actions des pays européens développés de tous secteurs. L'objectif est de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence, le Stoxx 600 (dividendes réinvestis), représentatif des 600 premières capitalisations boursières européennes, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment.

Pour y parvenir et sélectionner les titres de son portefeuille, l'équipe de gestion s'appuie, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) élaborée par le Groupe Amundi.

Le compartiment intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « sélectivité » :

- o exclusion des émetteurs parmi les 30% des moins bonnes notes ESG ;
- o exclusion des émetteurs parmi les 30% des moins bonnes notes Gouvernance ;

Lorsqu'un titre est dégradé et se retrouve dans les 30% moins bonnes notes ESG ou de gouvernance, il sera exclu des rebalancements mensuels et sa pondération dans le portefeuille ne sera pas augmentée. De plus, lorsqu'un titre est dégradé et se retrouve dans les 20% moins bonnes notes ESG de l'univers d'investissement, il sera exclu des rebalancements mensuels et de toute nouvelle acquisition. Par ailleurs, il devra être cédé dans un délai maximum d'une semaine.

- approche normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- o exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;
- o exclusions légales sur l'armement controversé ;
- o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le compartiment applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour cet univers ainsi filtré, l'équipe de gestion normalise les bilans comptables et les comptes de résultat des entreprises afin de les rendre économiquement plus précis et plus comparables. Chaque mois, les 30 valeurs présentant les meilleurs potentiels de performance selon ces critères sont présélectionnées. Ce panier de valeur est comparé au panier de 30 valeurs sélectionnées un an auparavant, celles qui diffèrent sont cédées, les nouvelles sont acquises, les autres sont conservées. Les capitaux issus de la cession sont réutilisés pour l'acquisition des nouvelles valeurs retenues à l'issue de la comparaison ce qui donne lieu à la constitution d'un nouveau portefeuille de 30 valeurs.

Le portefeuille est alors constitué de titres conservés a minima sur une année glissante.

Le compartiment ne bénéficie pas du label ISR.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT PARTNERS.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.bft-im.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT PARTNERS.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 980	€1 860
	Rendement annuel moyen	-80,2%	-28,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 230	€8 650
	Rendement annuel moyen	-17,7%	-2,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 390	€13 220
	Rendement annuel moyen	3,9%	5,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 760	€16 170
	Rendement annuel moyen	47,6%	10,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2018 et le 30/06/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€127	€864
Incidence des coûts annuels**	1,3%	1,3%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,09% avant déduction des coûts et de 5,74% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,97% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	97,00 EUR
Coûts de transaction	0,31% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	30,55 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence Stoxx 600. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT PARTNERS pour plus de détails concernant les rachats.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de BFT PARTNERS conformément au prospectus de BFT PARTNERS.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE - Z (C)

Un Compartiment de BFT PARTNERS

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013385580 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n°GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 20/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de BFT PARTNERS, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI, vous investissez dans des actions des pays européens développés de tous secteurs. L'objectif est de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence, le Stoxx 600 (dividendes réinvestis), représentatif des 600 premières capitalisations boursières européennes, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment.

Pour y parvenir et sélectionner les titres de son portefeuille, l'équipe de gestion s'appuie, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) élaborée par le Groupe Amundi.

Le compartiment intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « sélectivité » :

- o exclusion des émetteurs parmi les 30% des moins bonnes notes ESG ;
- o exclusion des émetteurs parmi les 30% des moins bonnes notes Gouvernance ;

Lorsqu'un titre est dégradé et se retrouve dans les 30% moins bonnes notes ESG ou de gouvernance, il sera exclu des rebalancements mensuels et sa pondération dans le portefeuille ne sera pas augmentée. De plus, lorsqu'un titre est dégradé et se retrouve dans les 20% moins bonnes notes ESG de l'univers d'investissement, il sera exclu des rebalancements mensuels et de toute nouvelle acquisition. Par ailleurs, il devra être cédé dans un délai maximum d'une semaine.

- approche normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- o exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;
- o exclusions légales sur l'armement controversé ;
- o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le compartiment applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour cet univers ainsi filtré, l'équipe de gestion normalise les bilans comptables et les comptes de résultat des entreprises afin de les rendre économiquement plus précis et plus comparables. Chaque mois, les 30 valeurs présentant les meilleurs potentiels de performance selon ces critères sont présélectionnées. Ce panier de valeur est comparé au panier de 30 valeurs sélectionnées un an auparavant, celles qui diffèrent sont cédées, les nouvelles sont acquises, les autres sont conservées. Les capitaux issus de la cession sont réutilisés pour l'acquisition des nouvelles valeurs retenues à l'issue de la comparaison ce qui donne lieu à la constitution d'un nouveau portefeuille de 30 valeurs.

Le portefeuille est alors constitué de titres conservés a minima sur une année glissante.

Le compartiment ne bénéficie pas du label ISR.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT PARTNERS.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.bft-im.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT PARTNERS.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 870	€1 770
	Rendement annuel moyen	-81,3%	-29,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 760	€8 240
	Rendement annuel moyen	-22,4%	-3,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 830	€12 430
	Rendement annuel moyen	-1,7%	4,4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 850	€15 150
	Rendement annuel moyen	38,5%	8,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2018 et le 28/02/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€605	€1 202
Incidence des coûts annuels**	6,1%	2,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,69% avant déduction des coûts et de 4,45% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,80% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	76,00 EUR
Coûts de transaction	0,31% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	29,03 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence Stoxx 600. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT PARTNERS pour plus de détails concernant les rachats.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de BFT PARTNERS conformément au prospectus de BFT PARTNERS.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit

BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE - N (C)

Un Compartiment de BFT PARTNERS

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400IHG4 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n°GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 20/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de BFT PARTNERS, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE SRI, vous investissez dans des actions des pays européens développés de tous secteurs. L'objectif est de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence, le Stoxx 600 (dividendes réinvestis), représentatif des 600 premières capitalisations boursières européennes, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment.

Pour y parvenir et sélectionner les titres de son portefeuille, l'équipe de gestion s'appuie, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) élaborée par le Groupe Amundi.

Le compartiment intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « sélectivité » :

- o exclusion des émetteurs parmi les 30% des moins bonnes notes ESG ;
- o exclusion des émetteurs parmi les 30% des moins bonnes notes Gouvernance ;

Lorsqu'un titre est dégradé et se retrouve dans les 30% moins bonnes notes ESG ou de gouvernance, il sera exclu des rebalancements mensuels et sa pondération dans le portefeuille ne sera pas augmentée. De plus, lorsqu'un titre est dégradé et se retrouve dans les 20% moins bonnes notes ESG de l'univers d'investissement, il sera exclu des rebalancements mensuels et de toute nouvelle acquisition. Par ailleurs, il devra être cédé dans un délai maximum d'une semaine.

- approche normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- o exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;
- o exclusions légales sur l'armement controversé ;
- o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le compartiment applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour cet univers ainsi filtré, l'équipe de gestion normalise les bilans comptables et les comptes de résultat des entreprises afin de les rendre économiquement plus précis et plus comparables. Chaque mois, les 30 valeurs présentant les meilleurs potentiels de performance selon ces critères sont présélectionnées. Ce panier de valeur est comparé au panier de 30 valeurs sélectionnées un an auparavant, celles qui diffèrent sont cédées, les nouvelles sont acquises, les autres sont conservées. Les capitaux issus de la cession sont réutilisés pour l'acquisition des nouvelles valeurs retenues à l'issue de la comparaison ce qui donne lieu à la constitution d'un nouveau portefeuille de 30 valeurs.

Le portefeuille est alors constitué de titres conservés a minima sur une année glissante.

Le compartiment ne bénéficie pas du label ISR.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT PARTNERS.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.bft-im.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT PARTNERS.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 880	€1 770
	Rendement annuel moyen	-81,2%	-29,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 820	€8 410
	Rendement annuel moyen	-21,8%	-3,4%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 910	€12 760
	Rendement annuel moyen	-0,9%	5,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 020	€15 620
	Rendement annuel moyen	40,2%	9,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/01/2016 et le 29/01/2021

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€567	€956
Incidence des coûts annuels**	5,7%	1,8%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,83% avant déduction des coûts et de 5,00% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,40% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	38,00 EUR
Coûts de transaction	0,31% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	29,03 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT PARTNERS pour plus de détails concernant les rachats.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de BFT PARTNERS conformément au prospectus de BFT PARTNERS.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
BFT PARTNERS - VIA EQUITY EUROPE

Identifiant d'entité juridique :
9695002JWOF0IOHTTX11

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **83,84 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

L'équipe de gestion a intégré les facteurs de durabilité à son processus d'investissement en prenant en compte les notations ESG des émetteurs lors de la construction de leurs portefeuilles. L'analyse ESG des émetteurs vise à évaluer leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité.

Cette analyse visait donc à évaluer leurs comportements environnementaux et sociaux en matière de gouvernance en leur attribuant une note ESG allant de A (note la plus élevée) à G (note la plus basse), afin de fournir une évaluation plus complète des risques. L'analyse s'est appuyée sur un ensemble de critères génériques pour tous les émetteurs, puis sur des critères spécifiques à chaque secteur, selon une approche « best in class ». La méthodologie d'analyse ESG en amont et la prise en compte de la note ESG globale dans la construction des portefeuilles (excluant les

émetteurs les moins bien notés et privilégiant ceux les mieux notés) ont ainsi favorisé les trois dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance).

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-inclass ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG du produit qui est mesurée par rapport à la note ESG de son univers d'investissement.

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : 1.32 (C).
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : 0.755 (C).

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

À la fin de la période précédente :

- Le score ESG moyen pondéré du portefeuille était de : 1,307 (C).
- Le score ESG moyen pondéré de l'univers de référence était de : 0,785 (C).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales

environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.

- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base

trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/08/2024 au 31/07/2025**

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
NOVARTIS AG-REG	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	Suisse	3,56 %
POSTE ITALIANE SPA	Finance	Assurance	Italie	3,02 %
GEA GROUP AG	Industrie	Biens d'équipement	Allemagne	2,97 %
EURONEXT NV PARIS	Finance	Services financiers	Pays-Bas	2,56 %
INTESA SANPAOLO	Finance	Banques	Italie	2,55 %
SCOUT24 SE	Services de communication	Médias et Divertissement	Allemagne	2,53 %
SPIE SA	Industrie	Services commerciaux & professionnels	France	2,45 %
BANCO SANTANDER SA MADRID	Finance	Banques	Espagne	2,41 %
GENERALI	Finance	Assurance	Italie	2,38 %
BNP PARIBAS	Finance	Banques	France	2,30 %
INFORMA PLC	Services de communication	Médias et Divertissement	Royaume-Uni	2,20 %
LEGRAND SA	Industrie	Biens d'équipement	France	2,11 %
EDP SA	Services publics	Services publics d'électricité	Portugal	2,03 %
WARTSILA	Industrie	Biens d'équipement	Finlande	1,99 %
MUENCHENER RUECKVER AG- REG	Finance	Assurance	Allemagne	1,95 %

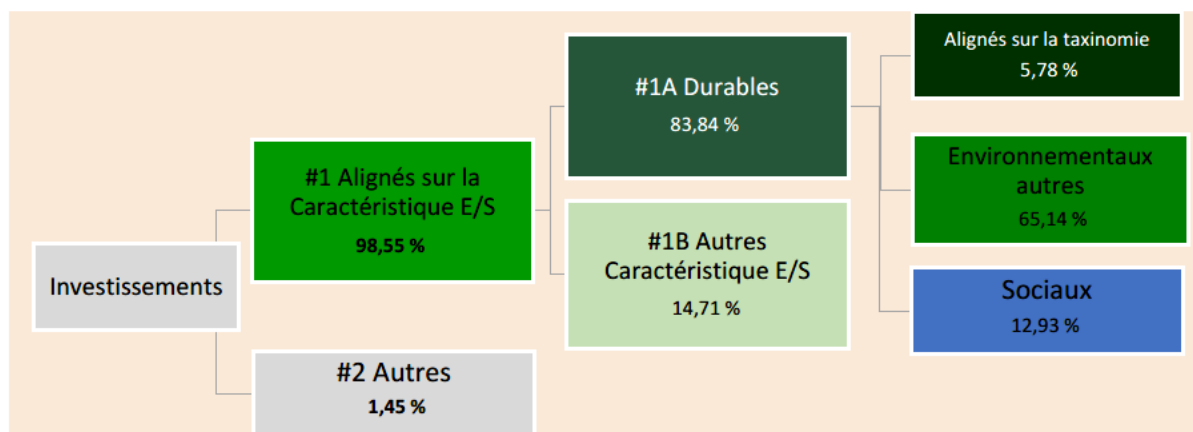


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds a investi 83,84 % dans des investissements liés à la durabilité.

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

<i>Secteur</i>	<i>Sous-Secteur</i>	<i>% d'actifs</i>
<i>Industrie</i>	<i>Biens d'équipement</i>	<i>20,77 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Assurance</i>	<i>11,40 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Banques</i>	<i>10,61 %</i>
<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	<i>6,63 %</i>
<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie</i>	<i>5,44 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Services financiers</i>	<i>5,37 %</i>

<i>Industrie</i>	<i>Services commerciaux & professionnels</i>	<i>4,68 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Logiciels & Services Informatiques</i>	<i>4,20 %</i>
<i>Services publics</i>	<i>Services publics d'électricité</i>	<i>3,63 %</i>
<i>Services de communication</i>	<i>Services télécom</i>	<i>3,43 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Services à la consommation</i>	<i>3,41 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Produits ménagers, hygiène et beauté</i>	<i>2,73 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Consumer Discretionary Distribution & Retail</i>	<i>2,64 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Consumer Staples Distribution & Retail</i>	<i>2,02 %</i>
<i>Santé</i>	<i>Services & Equipements de Santé</i>	<i>1,82 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Automobiles & Composants</i>	<i>1,43 %</i>
<i>Services publics</i>	<i>Multi-Utilitaires</i>	<i>1,37 %</i>
<i>Services publics</i>	<i>Services publics de gaz</i>	<i>1,14 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Semi-conducteurs & Equipement de fabrication</i>	<i>1,02 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	<i>0,94 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables & vêtement</i>	<i>0,91 %</i>
<i>Industrie</i>	<i>Transports</i>	<i>0,73 %</i>

<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Technologie, Matériel et équipement</i>	<i>0,66 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Alimentation, Boisson & Tabac</i>	<i>0,62 %</i>
<i>Services publics</i>	<i>Producteurs indépendants d'électricité et d'électricité renouvelable</i>	<i>0,56 %</i>
<i>Immobilier</i>	<i>REITs</i>	<i>0,38 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Métaux et mines.</i>	<i>0,00 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>1,45 %</i>



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 5,78 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE?



Oui:



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



Non

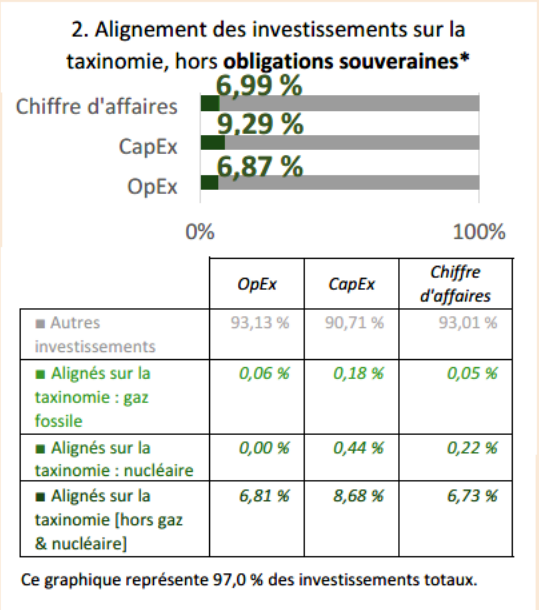
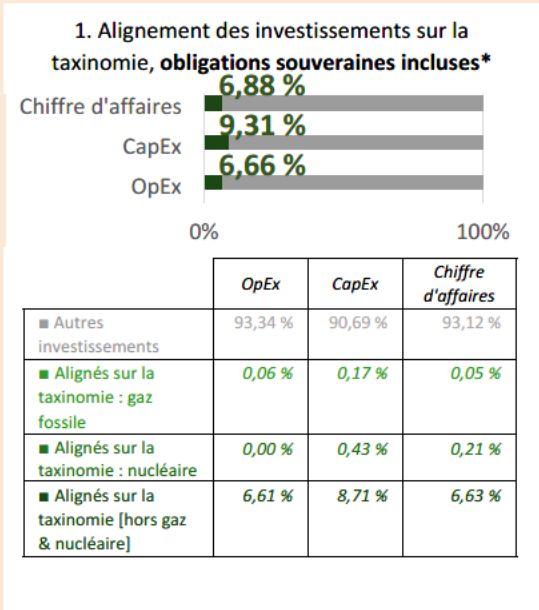
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans

lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**
Au 31/07/2025, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,16 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 3,95 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.
- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

A la fin de la période précédente, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 1,64 %



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de 65,14 % à la fin de la période.

durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **12,93 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

Compartiment :

BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

Compte rendu d'activité

Au cours des 12 mois précédant le 31 juillet 2025, le portefeuille a généré un rendement positif élevé, reflétant l'environnement de rendement actuel et le resserrement des spreads au cours de cette période.

Notre préférence pour les titres BBB a contribué à la performance, les titres BBB ayant surperformé les titres notés A au cours de la période, et notre allocation à haut rendement a également été bénéfique.

Une allocation plus importante au haut rendement aurait contribué à améliorer encore la performance, mais nous avons fait preuve de prudence compte tenu du niveau élevé d'incertitude mondiale ces derniers mois.

Tous les secteurs sauf un ont apporté une contribution positive, y compris les principales allocations du Fonds au secteur bancaire, des services financiers diversifiés et automobile.

Les parties du portefeuille consacrées aux titres de qualité « investment grade » et à haut rendement ont toutes deux enregistré des performances positives. Les spreads des titres « investment grade » à court terme ont bénéficié d'une forte demande, les baisses de taux de la BCE ayant stimulé les flux vers cette partie du marché. Parallèlement, les rendements des titres à haut rendement ont été soutenus par des rendements historiquement attractifs et des taux de défaut toujours faibles.

Tous les segments de duration ont contribué à la hausse des rendements, avec une contribution notable des titres à plus longue échéance (3-5 ans) du fonds, où le resserrement des spreads a eu le plus d'impact.

Il n'y a pas eu de facteurs négatifs notables au cours de la période.

Sur la période sous revue du portefeuille BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT, la performance est de 5,37%. Celle du benchmark est de 3,89% avec une Tracking Error de 1,30%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CA 1.874% 09-12-31	551 460,09	559 352,92
NATWEST GROUP 1.043% 14-09-32	279 571,73	744 171,51
LEASYS 3.375% 25-01-29 EMTN	501 985,42	503 023,08
STAN CH 2.5 06-25	400 869,25	600 602,60
LA FRANCAISE DES JEUX 3.0% 21-11-30	496 575,00	497 451,08
WINTERSHALL DEA FINANCE 2 BV 2.4985% PERP	490 357,42	501 994,00
LOGICOR FINANCING SARL 4.625% 25-07-28	970 141,85	
HSBC 8.201% 16-11-34	454 945,52	428 114,38
ABN AMRO BK 5.5% 21-09-33 EMTN	871 343,93	
AYVENS 4.75% 13-10-25 EMTN	212 159,18	610 914,66

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/07/2025
Frais de gestion variables provisionnés	71 119,64
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés (1)	0,09
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	1 860,15
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,00

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

Au 31/12/2024 (fin de période annuelle d'observation des surperformances)

	31/07/2025
Frais de gestion variables acquis (hors rachats)	89 309,59
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (3)	0,13

(3) par rapport à l'actif net fin de période d'observation

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 5 508 990,07**

- o Change à terme :
- o Future : 5 508 990,07
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

Informations spécifiques

Droit de vote

La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans l'OPC.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site internet www.bftgestion.fr, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.
Niveau de levier indicatif : 7,30%.

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Dans le cadre de son activité de gestion collective et individuelle, BFT Investment Managers doit se conformer à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère. De par son statut de société de gestion de portefeuille, BFT Investment Managers n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPC et mandats gérés à des intermédiaires de marché agréés.

BFT Investment Managers, filiale d'Amundi Group, a confié l'ensemble de ses activités de transmission et d'exécution d'ordres à Amundi Intermédiation dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Amundi Intermédiation est un établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de négociation et de réception/transmission d'ordres pour le compte de tiers portant sur l'ensemble des instruments financiers visés à l'article L.211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des intermédiaires s'effectue en concertation entre Amundi Intermédiation et BFT Investment Managers dans le cadre d'un Comité de sélection annuel auquel participe, entre autres, le responsable Conformité de BFT Investment Managers. La liste de sélection qui en résulte fait l'objet d'une révision au moins une fois par an.

Toutes les mesures sont prises pour que l'exécution des ordres soit faite au mieux de l'intérêt du client et favorise l'intégrité du marché en prenant en compte les critères énoncés tels que la sécurité opérationnelle, le prix, la liquidité, la vitesse, le coût, etc. en fonction de leur importance relative selon les différents types d'ordres transmis par nos gérants.

BFT Investment Managers a élaboré une « politique de sélection des intermédiaires et de transmission d'ordres » qui détaille les mesures prises pour assurer le traitement des ordres au mieux de l'intérêt des clients. Ce document est consultable sur le site Internet de BFT Investment Managers : www.bft-im.com

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement général de l'AMF, les porteurs peuvent consulter sur le site www.bft-im.com le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice clos.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de BFT Investment Managers est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2024, celui-ci a vérifié l'application de la

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2024.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2024, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par BFT Investment Managers à l'ensemble de son personnel (50 bénéficiaires²) s'est élevé à 6 512 526 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 4 673 645 euros, soit 72% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 1 838 881 euros, soit 28% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (5 bénéficiaires) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (3 bénéficiaires), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

² Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2024.

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

BFT Investment Managers applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de réglementations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que BFT Investment Managers exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de BFT Investment Managers. De plus, BFT Investment Managers met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles BFT Investment Managers a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

BFT Investment Managers exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de BFT Investment Managers (à l'exception des indices très concentrés).

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de BFT Investment Managers répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de BFT Investment Managers mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, BFT Investment Managers a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, BFT Investment Managers limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de BFT Investment Managers s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, BFT Investment Managers est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. BFT Investment Managers applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par BFT Investment Managers sont disponibles sur son site Internet :

<https://www.bft-im.fr/institutionnels/Developpement-Durable/Notre-engagement-en-investissement-responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

Comptes annuels

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

Bilan Actif au 31/07/2025 en EUR	31/07/2025
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	74 438 825,93
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	74 438 825,93
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	58 571,27
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	74 497 397,20
Créances et comptes d'ajustement actifs	155 807,24
Comptes financiers	1 283 779,92
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 439 587,16
Total de l'actif I+II	75 936 984,36

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

Bilan Passif au 31/07/2025 en EUR	31/07/2025
Capitaux propres :	
Capital	71 586 096,37
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	3 845 776,12
Capitaux propres I	75 431 872,49
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	75 431 872,49
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	58 571,27
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	58 571,27
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	446 540,60
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	446 540,60
Total Passifs : I+II+III+IV	75 936 984,36

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

Compte de résultat au 31/07/2025 en EUR	31/07/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	1 402,73
Produits sur obligations	2 792 411,83
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	58 737,99
Sous-total produits sur opérations financières	2 852 552,55
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-31,61
Sous-total charges sur opérations financières	-31,61
Total revenus financiers nets (A)	2 852 520,94
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-282 254,72
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-282 254,72
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	2 570 266,22
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	188 284,14
Sous-total revenus nets I = (C+D)	2 758 550,36
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	632 281,53
Frais de transactions externes et frais de cession	-2 055,44
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	630 226,09
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	39 108,19
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	669 334,28

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

Compte de résultat au 31/07/2025 en EUR	31/07/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	384 718,80
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-6 729,88
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	377 988,92
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	39 902,56
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	417 891,48
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	3 845 776,12

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

Annexes aux comptes annuels

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

a. Informations générales

a1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

a1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du compartiment consiste à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 3 ans, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion, une performance supérieure de 1,10% à celle de l'Euribor 3 mois..

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

a1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/07/2024	31/07/2025
Actif net en EUR	62 471 715,04	75 431 872,49
Nombre de titres	5 923,062	6 787,217
Valeur liquidative unitaire	10 547,19	11 113,81
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-21,11	98,61
Capitalisation unitaire sur revenu	229,27	406,43

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

a2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds de :

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
P1 P2	Frais de gestion financière Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Action I-C : 0,85 % TTC maximum Action I-D : 0,85 % TTC maximum Action P-C : 1,65 % TTC maximum Action P-D : 1,65 % TTC maximum Action R-C : 0,90% TTC maximum Action Z-C : 0,75% TTC maximum Action N-C : 0,50% TTC maximum
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
P5	Commission de surperformance	Actif net	Action I-C / Action I-D : 10,00% de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Action P-C / Action P-D : 10,00% de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Action R-C : 10,00% de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Action Z-C : 10,00% de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Action N-C : Néant

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque action concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente l'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence Euribor 3 MOIS + 110 bp.

Les frais de surperformance seront plafonnés à 0,13% TTC annuel.

La Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 31/12/2023 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous. La première période d'observation débutera le 01/12/2023.

Au cours de la vie de l'action, une nouvelle période d'observation s'ouvre :

- En cas de sous-performance annuelle constatée à la date anniversaire. La première année de cette période d'observation sera celle où a été constatée cette sous-performance. Cette dernière ne sortira de la période d'observation qu'à l'issue d'une période de 5 ans maximum.
- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire. Dans ce cas, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre.

La commission de surperformance représentera 10% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si cet écart est positif et s'il compense toutes les sous-performances constatées aux dates anniversaires de l'action par rapport à l'Actif de Référence au cours des 5 dernières années. Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre d'actions rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de l'action sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de celle de l'Actif de Référence.

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans l'OPC, la société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs de parts présents dans l'OPC.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT I-EUR	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

b. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

b1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/07/2025
Capitaux propres début d'exercice	62 471 715,04
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	15 679 587,72
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-6 297 911,50
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 570 266,22
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	630 226,09
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	377 988,92
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	75 431 872,49

b2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

b3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

b3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	1 441,780	15 679 587,72
Actions rachetées durant l'exercice	-577,625	-6 297 911,50
Solde net des souscriptions/rachats	864,155	9 381 676,22
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	6 787,217	

b3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

b4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

b5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

b6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT I- EUR FR001400I442	Capitalisation	Capitalisation	EUR	75 431 872,49	6 787,217	11 113,81

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

c. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

c1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

c1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

c1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

c1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	74 438,83	73 052,70	1 386,13		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	1 283,78				1 283,78
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		73 052,70	1 386,13		1 283,78

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

c1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations	3 198,12	698,08	3 174,76	21 790,16	26 381,89	18 399,38	796,44
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	1 283,78						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	4 481,90	698,08	3 174,76	21 790,16	26 381,89	18 399,38	796,44

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

c1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées	2 688,95	2 595,86			
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	87,09	50,87			
Comptes financiers	319,32	73,55			
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps	3 003,93	2 505,06			
Autres opérations					
Total	6 099,29	5 225,34			

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

c1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	46 934,49	25 252,72	2 251,62
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	46 934,49	25 252,72	2 251,62

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

c1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

c2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

c3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

c4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

d. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

d1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/07/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	129 296,76
	Coupons et dividendes en espèces	26 510,48
Total des créances		155 807,24
Dettes		
	Achats à règlement différé	347 362,73
	Frais de gestion fixe	25 523,86
	Frais de gestion variable	72 792,03
	Autres dettes	861,98
Total des dettes		446 540,60
Total des créances et des dettes		-290 733,36

d2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/07/2025
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	170 903,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Frais de gestion variables provisionnés	109 491,28
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,16
Frais de gestion variables acquis	1 860,15
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

d3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/07/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	
Total	

d4. AUTRES INFORMATIONS

d4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/07/2025
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

d4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/07/2025
Actions			
Obligations			447 270,08
	FR001400KDS4	CA 5.5% 28-08-33 EMTN	447 270,08
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			447 270,08

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

d5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

d5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/07/2025
Revenus nets	2 758 550,36
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	2 758 550,36
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 758 550,36

Action BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT I-EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/07/2025
Revenus nets	2 758 550,36
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 758 550,36
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 758 550,36
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	2 758 550,36
Total	2 758 550,36
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

d5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/07/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	669 334,28
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	669 334,28
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	669 334,28

Action BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT I-EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/07/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	669 334,28
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	669 334,28
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	669 334,28
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	669 334,28
Total	669 334,28
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

e. Inventaire des actifs et passifs en EUR

e1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			74 438 825,93	98,68
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			74 438 825,93	98,68
Assurance			2 035 600,46	2,70
ATHORA 6.625% 16-06-28	EUR	400 000	438 932,79	0,58
ATHORA NETHERLANDS NV 5.375% 31-08-32	EUR	250 000	271 334,65	0,36
PERMANENT TSB GROUP 3.0% 19-08-31	EUR	450 000	462 523,07	0,61
PERMANENT TSB GROUP 6.625% 25-04-28	EUR	400 000	434 708,56	0,58
ROTHESAY LIFE 3.375% 12-07-26	GBP	100 000	114 446,21	0,15
UNIPOL SPA CIA ASSICURATRICE 3.5% 29-11-27	EUR	300 000	313 655,18	0,42
Automobiles			3 365 065,17	4,46
HYUNDAI CAPITAL AMERICA 5.25% 08-01-27	USD	324 000	286 399,66	0,38
JAGUAR LAND ROVER AUTOMOTIVE 4.5% 15-07-28	EUR	700 000	712 382,80	0,94
NEMAK SAB CV 2.25% 20-07-28	EUR	400 000	380 566,19	0,50
NISSAN MOTOR 2.652% 17-03-26	EUR	500 000	504 445,02	0,67
PORSCHE AUTOMOBIL HOLDING SE 3.75% 27-09-29	EUR	500 000	524 754,79	0,70
STELLANTIS NV 0.75% 18-01-29	EUR	300 000	278 883,69	0,37
STELLANTIS NV 3.375% 19-11-28	EUR	450 000	465 237,66	0,62
VOLKSWAGEN LEASING 3.875% 11-10-28	EUR	200 000	212 395,36	0,28
Banques commerciales			16 551 034,54	21,97
ARBEJDERNES LANDSBANK AS 3.625% 05-03-30	EUR	600 000	612 944,40	0,81
ASN BANK NV 1.75% 05-08-25	EUR	100 000	101 371,23	0,13
BANCO BPM 3.875% 09-09-30 EMTN	EUR	150 000	159 444,81	0,21
BANCO BPM 4.875% 17-01-30 EMTN	EUR	150 000	163 146,57	0,22
BANCO DE BADELL 2.5% 15-04-31	EUR	300 000	301 657,86	0,40
BARCLAYS 5.304% 09-08-25	USD	250 000	223 966,14	0,30
Bayerische Landesbank 1.0% 23-09-31	EUR	500 000	494 846,75	0,66
BK IRELAND 6.75% 01-03-33 EMTN	EUR	600 000	665 042,98	0,88
BK IRELAND GROUP 4.75% 10-08-34	EUR	225 000	245 200,41	0,33
BNP PAR 2.0% 24-05-31 EMTN	GBP	200 000	227 099,27	0,30
BNP PAR 4.159% 28-08-34 EMTN	EUR	200 000	213 001,05	0,28
BQ POSTALE 0.875% 26-01-31	EUR	400 000	400 012,23	0,53
CA 5.5% 28-08-33 EMTN	EUR	400 000	447 270,08	0,59
CAIXABANK 6.125% 30-05-34 EMTN	EUR	600 000	662 878,64	0,88
CAIXABANK 6.25% 23-02-33 EMTN	EUR	300 000	330 632,02	0,44
CMZB FRANCFORT 1.375% 29-12-31	EUR	200 000	197 654,39	0,26
CMZB FRANCFORT 6.75% 05-10-33	EUR	200 000	229 982,92	0,30
DANSKE BK 1.5% 02-09-30 EMTN	EUR	400 000	405 137,41	0,54
DEUTSCHE BK 4.0% 12-07-28 EMTN	EUR	200 000	205 541,47	0,27
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH 4.0% 24-06-32	EUR	600 000	611 418,01	0,81

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

e1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EFG EUROBANK 10.0% 06-12-32	EUR	200 000	242 885,95	0,32
EFG EUROBANK 4.0% 24-09-30	EUR	200 000	213 642,13	0,28
FORD MOTOR CREDIT 3.25% 15-09-25	EUR	400 000	411 898,63	0,55
FORD MOTOR CREDIT 3.622% 27-07-28	EUR	275 000	275 687,75	0,37
FORD MOTOR CREDIT 4.066% 21-08-30	EUR	250 000	255 421,65	0,34
FORD MOTOR CREDIT 4.165% 21-11-28	EUR	375 000	392 744,61	0,52
FORD MOTOR CREDIT 4.445% 14-02-30	EUR	300 000	312 842,00	0,41
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG E 4.5% 24-07-28	EUR	200 000	207 894,64	0,28
HSBC 4.599% 22-03-35	EUR	100 000	105 827,32	0,14
HSBC 6.364% 16-11-32	EUR	600 000	670 417,74	0,89
ING GROEP NV 1.0% 16-11-32	EUR	400 000	386 673,17	0,51
ING GROEP NV 2.125% 26-05-31	EUR	400 000	400 291,36	0,53
INVESTEC BANK E3R+1.1% 18-06-28	EUR	325 000	328 182,16	0,44
JYSKE BANK DNK 1.25% 28-01-31	EUR	300 000	299 505,88	0,40
LLOYDS BANKING GROUP 4.375% 05-04-34	EUR	150 000	156 854,52	0,21
NATWEST GROUP 2.105% 28-11-31	GBP	600 000	674 383,86	0,89
Nova Kreditna Banka Maribor dd 3.5% 20-05-28	EUR	100 000	101 237,76	0,13
PIRAEUS BANK 4.625% 17-07-29	EUR	500 000	526 390,30	0,70
RCI BANQUE 3.375% 06-06-30	EUR	125 000	125 862,24	0,17
RCI BANQUE 3.75% 04-10-27	EUR	300 000	315 494,55	0,42
RCI BANQUE 4.625% 13-07-26	EUR	700 000	712 523,13	0,94
RCI BANQUE 4.75% 06-07-27 EMTN	EUR	200 000	207 981,27	0,28
SG 1.125% 30-06-31 EMTN	EUR	300 000	295 845,86	0,39
STANDARD CHARTERED 1.2% 23-09-31	EUR	900 000	892 400,89	1,21
UNICAJA BANCO SA E 6.5% 11-09-28	EUR	400 000	452 183,77	0,60
UNICREDIT 2.731% 15-01-32	EUR	300 000	303 578,00	0,40
VGP 1.5% 08-04-29	EUR	300 000	278 400,42	0,37
VOLKSBANK WIEN AG 5.75% 21-06-34	EUR	100 000	105 734,34	0,14
Biens de consommation durables			598 222,82	0,79
NE PROPERTY BV 1.875% 09-10-26	EUR	300 000	302 125,37	0,39
NE PROPERTY BV 2.0% 20-01-30	EUR	100 000	95 599,28	0,13
SEB 3.625% 24-06-30	EUR	200 000	200 498,17	0,27
Biotechnologie			440 306,26	0,58
CAB SELAS 3.375% 01-02-28	EUR	125 000	119 942,93	0,16
GRIFOLS 7.125% 01-05-30	EUR	200 000	215 046,26	0,28
WEPA HYGIENPRODUKTE 5.625% 15-01-31	EUR	100 000	105 317,07	0,14
Compagnies aériennes			731 132,76	0,97
AIR FR KLM 4.625% 23-05-29	EUR	300 000	314 643,60	0,42
FINNAIR 4.75% 24-05-29	EUR	400 000	416 489,16	0,55
Composants automobiles			1 976 748,41	2,62
AUTOLIV 4.25% 15-03-28 EMTN	EUR	400 000	420 839,53	0,56
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 4.875% 13-03-29	EUR	100 000	106 490,10	0,14

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

e1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FORVIA 2.375% 15-06-27	EUR	200 000	198 607,84	0,26
FORVIA 2.75% 15-02-27	EUR	200 000	199 732,35	0,26
FORVIA 5.125% 15-06-29	EUR	100 000	103 746,43	0,14
OPMOBILITY 4.2955% 05-02-31	EUR	100 000	101 311,87	0,13
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	400 000	408 982,11	0,54
VALEO 5.875% 12-04-29 EMTN	EUR	400 000	437 038,18	0,59
Construction et ingénierie			373 431,71	0,50
ASSEMBLIN GROUP AB 6.25% 01-07-30	EUR	125 000	133 512,96	0,18
P3 GROUP SARL 4.625% 13-02-30	EUR	100 000	107 200,52	0,14
WEBUILD 4.875% 30-04-30	EUR	125 000	132 718,23	0,18
Crédit à la consommation			447 355,99	0,59
LANDSBANKINN HF 3.75% 08-10-29	EUR	275 000	287 601,63	0,38
LANDSBANKINN HF 5.0% 13-05-28	EUR	150 000	159 754,36	0,21
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			531 655,85	0,70
METRO AG 4.0% 05-03-30 EMTN	EUR	100 000	105 108,77	0,14
TEREOS FINANCE GROUPE I 5.875% 30-04-30	EUR	150 000	152 421,74	0,20
WORLDLINE 0.875% 30-06-27 EMTN	EUR	300 000	274 125,34	0,36
Divertissement			824 134,55	1,09
PINEWOOD FIN 6.0% 27-03-30	GBP	125 000	148 394,10	0,20
UBISOFT ENTERTAINMENT 0.878% 24-11-27	EUR	600 000	542 684,25	0,71
VIDEOTRON 5.125% 15-04-27	USD	150 000	133 056,20	0,18
Eau			399 044,41	0,53
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 0.125% 16-09-25	EUR	400 000	399 044,41	0,53
Electricité			1 812 711,60	2,40
EDP SERVICIOS FINANCIEROS ESPANA 4.125% 04-04-29	EUR	700 000	741 328,91	0,98
EESTI ENER 7.875% PERP	EUR	300 000	331 079,05	0,44
REN FINANCE BV 0.5% 16-04-29	EUR	800 000	740 303,64	0,98
Epargne et prêts hypothécaires			209 193,71	0,28
Cellnex Finance Company SAU 3.625% 24-01-29	EUR	200 000	209 193,71	0,28
Equipements de communication			103 893,41	0,14
PPF ARENA 3.25% 29-09-27 EMTN	EUR	100 000	103 893,41	0,14
Equipements électriques			183 291,43	0,24
PRYSMIAN 3.625% 28-11-28 EMTN	EUR	175 000	183 291,43	0,24
Equipements et fournitures médicaux			629 307,93	0,83
BAUSCH LOMB CORPORATION E3R+3.875% 15-01-31	EUR	100 000	101 705,31	0,13
WERFENLIFE 4.25% 03-05-30 EMTN	EUR	200 000	211 521,10	0,28
WERFENLIFE 4.625% 06-06-28	EUR	300 000	316 081,52	0,42
Equipements et instruments électroniques			287 159,53	0,38
EUTELT 9.75% 13-04-29	EUR	100 000	111 794,36	0,15

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

e1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SK BATTERY AMERICA INCORPORATION 4.875% 23-01-27	USD	200 000	175 365,17	0,23
Finances			296 744,26	0,39
HAMMERSON IRELAND FINANCE DAC 1.75% 03-06-27	EUR	300 000	296 744,26	0,39
FPI de détail			186 384,83	0,25
HAMMERSON 7.25% 21-04-28	GBP	150 000	186 384,83	0,25
Gaz			1 120 735,67	1,49
APT PIPE 2.0% 22-03-27	EUR	300 000	300 446,06	0,40
REDE GAS 1.875% 27-04-27 EMTN	EUR	500 000	497 434,19	0,66
SNAM 4.0% 27-11-29 EMTN	EUR	300 000	322 855,42	0,43
Gestion et promotion immobilière			1 397 661,79	1,85
ACCORINVEST GROUP 5.375% 15-05-30	EUR	150 000	156 518,46	0,21
ACCORINVEST GROUP 6.375% 15-10-29	EUR	100 000	107 600,94	0,14
AXA LOGISTICS EUROPE MASTER SCA 0.375% 15-11-26	EUR	300 000	292 676,62	0,38
BALDER FINLAND OYJ 1.0% 18-01-27	EUR	150 000	147 022,23	0,19
BALDER FINLAND OYJ 1.0% 20-01-29	EUR	150 000	140 210,85	0,19
HEIMSTADEN BOSTAD AB 1.125% 21-01-26	EUR	125 000	124 936,45	0,17
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 1.0% 13-04-28	EUR	200 000	190 357,72	0,25
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 1.375% 24-07-28	EUR	250 000	238 338,52	0,32
Gestion immobilière et développement			700 761,82	0,93
AROUNDTOWN 0.375% 15-04-27	EUR	400 000	385 438,30	0,51
AROUNDTOWN 4.8% 16-07-29 EMTN	EUR	200 000	210 926,57	0,28
TAG IMMOBILIEEN AG 4.25% 04-03-30	EUR	100 000	104 396,95	0,14
Grossistes			131 879,54	0,17
AZELIS FINANCE NV 4.75% 25-09-29	EUR	125 000	131 879,54	0,17
Hôtels, restaurants et loisirs			833 556,66	1,11
ALLWYN ENTERTAINMENT FINANCING UK 7.25% 30-04-30	EUR	200 000	213 388,43	0,28
BERTRAND FRANCHISE FINANCE SAS E3R+3.75% 18-07-30	EUR	100 000	98 115,03	0,13
CIRSA FINANCE INTL SARL 6.5% 15-03-29	EUR	100 000	106 853,70	0,14
EDREAMS ODIGEO 4.875% 31-12-30	EUR	100 000	101 981,89	0,14
IGT LOTTERY HOLDINGS BV 4.25% 15-03-30	EUR	300 000	313 217,61	0,42
Industrie aérospatiale et défense			103 129,98	0,14
CZECHOSLOVAK GROUP AS 5.25% 10-01-31	EUR	100 000	103 129,98	0,14
Infrastructure de transports			784 541,87	1,04
AUTOSTRADA PER L ITALILIA 1.875% 26-09-29	EUR	200 000	195 937,32	0,26
AUTOSTRADA PER L ITALILIA 2.0% 15-01-30	EUR	300 000	290 937,96	0,39
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 1.625% 27-11-27	EUR	300 000	297 666,59	0,39
Logiciels			2 677 048,21	3,55
DP WORLD 2.375% 25-09-26	EUR	600 000	610 534,55	0,81
INTL DISTRIBUTIONS SERVICES 5.25% 14-09-28	EUR	600 000	664 186,86	0,88
KION GROUP AG 4.0% 20-11-29	EUR	300 000	317 025,06	0,42

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

e1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PVH EX PHILLIPS VAN HEUSEN 3.125% 15-12-27	EUR	500 000	506 031,39	0,67
PVH EX PHILLIPS VAN HEUSEN 4.125% 16-07-29	EUR	300 000	308 585,45	0,41
REGAL REXNORD CORPORATION 6.05% 15-02-26	USD	300 000	270 684,90	0,36
Machines			106 950,78	0,14
BENTELER INTL 7.25% 15-06-31	EUR	100 000	106 950,78	0,14
Marchés de capitaux			7 116 102,36	9,43
ABN AMRO BK 5.125% 22-02-33	EUR	100 000	106 867,20	0,14
ABN AMRO BK 5.5% 21-09-33 EMTN	EUR	800 000	889 985,40	1,21
AIB GROUP 2.875% 30-05-31 EMTN	EUR	400 000	402 276,50	0,53
AIB GROUP 4.625% 23-07-29 EMTN	EUR	200 000	210 857,54	0,28
AKTSIASELTS LUMINOR BANK 3.551% 12-06-29	EUR	225 000	226 965,41	0,30
ALBION FINANCING 1 SARL 5.375% 21-05-30	EUR	225 000	235 789,34	0,31
CESKA SPORITELNA AS 5.943% 29-06-27	EUR	300 000	310 292,82	0,41
CURRENTA GROUP HOLDINGS SARL 5.5% 15-05-30	EUR	225 000	234 289,88	0,31
INTERMEDIATE CAPITAL GROUP 1.625% 17-02-27	EUR	550 000	546 354,95	0,72
PLT VII FINANCE SA RL E3R+3.5% 15-06-31	EUR	200 000	202 506,59	0,27
QPARK HOLDING I BV 2.0% 01-03-27	EUR	200 000	199 089,55	0,26
RAIFFEISEN BANK INTL AG 3.875% 03-01-30	EUR	200 000	209 639,47	0,28
RAIFFEISEN BANK INTL AG 7.375% 20-12-32	EUR	200 000	224 797,51	0,30
ROADSTER FINANCE DESIGNATED ACTIVITY 2.375% 08-12-27	EUR	600 000	599 354,44	0,79
SCHRODERS 6.346% 18-07-34	GBP	100 000	119 600,20	0,16
UNITED GROUP BV 3.625% 15-02-28	EUR	100 000	100 218,17	0,13
UNITED GROUP BV 4.0% 15-11-27	EUR	150 000	48 069,80	0,06
UNITED GROUP BV 6.75% 15-02-31	EUR	100 000	106 731,25	0,14
VERISURE HOLDING AB 5.5% 15-05-30	EUR	100 000	105 720,76	0,14
VERISURE HOLDING AB 7.125% 01-02-28	EUR	100 000	107 359,75	0,14
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.375% 15-05-30	EUR	200 000	212 568,00	0,28
VW 4 5/8 03/24/49	EUR	250 000	256 547,68	0,34
WHIRLPOOL EMEA FINANCE SARL 0.5% 20-02-28	EUR	400 000	373 213,78	0,49
WINTERSHALL DEA SCHWEIZ BV 0.84% 25-09-25	EUR	600 000	603 081,31	0,80
WINTERSHALL DEA SCHWEIZ BV 1.332% 25-09-28	EUR	300 000	288 361,24	0,38
ZF FINANCE 2.75% 25-05-27 EMTN	EUR	200 000	195 563,82	0,26
Media			1 154 268,07	1,53
FUTURE 6.75% 10-07-30	GBP	125 000	146 195,01	0,19
LAGARDERE 4.75% 12-06-30	EUR	200 000	204 613,64	0,27
NEXSTAR BROADCASTING 5.625% 15-07-27	USD	150 000	131 226,60	0,17
SES 3.5% 14-01-29 EMTN	EUR	150 000	154 007,60	0,20
SES SOCIETE EUROPEAN DES TELLITES 0.875% 04-11-27	EUR	150 000	144 885,16	0,19
SES SOCIETE EUROPEAN DES TELLITES 1.625% 22-03-26	EUR	300 000	300 557,00	0,41
TEGNA 4.75% 15-03-26	USD	82 000	72 783,06	0,10
Médias			202 292,68	0,27
IPD 3 BV E3R+3.375% 15-06-31	EUR	100 000	100 979,59	0,13

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

e1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUMMER BC HOLDCO B SARL 5.875% 15-02-30	EUR	100 000	101 313,09	0,14
Médias et services interactifs			126 364,74	0,17
WARNERMEDIA HOLDINGS INCORPORATION 4.302% 17-01-30	EUR	130 000	126 364,74	0,17
Ordinateurs et périphériques			227 023,34	0,30
ASMODEE GROUP AB 5.75% 15-12-29	EUR	400 000	227 023,34	0,30
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			736 524,11	0,98
EUROFINS SCIENTIFIC SE 4.75% 06-09-30	EUR	400 000	441 653,32	0,59
IQVIA 2.25% 15-01-28	EUR	300 000	294 870,79	0,39
Papier et industrie du bois			102 319,16	0,14
PROGROUP AG 5.125% 15-04-29	EUR	100 000	102 319,16	0,14
Pétrole et gaz			1 858 966,38	2,46
AKER BP A 1.125% 12-05-29 EMTN	EUR	300 000	280 746,82	0,37
ITALGAS 3.125% 08-02-29 EMTN	EUR	700 000	718 319,06	0,95
TRANSPORTES AEREOS PORTUGUESES 5.125% 15-11-29	EUR	300 000	314 574,19	0,42
VAR ENERGI A 5.5% 04-05-29	EUR	500 000	545 326,31	0,72
Produits alimentaires			1 341 010,59	1,78
BARRY CAL 3.75% 19-02-28	EUR	100 000	102 545,54	0,14
BEL 4.375% 11-04-29	EUR	100 000	104 237,14	0,14
CANPACK SA EASTERN PA LAND INVEST HLDG 2.375% 01-11-27	EUR	200 000	198 414,11	0,26
KONINKLIJKE FRIESLANDCAMPINA NV 4.85% PERP	EUR	100 000	103 791,93	0,14
PICARD GROUPE 6.375% 01-07-29	EUR	125 000	131 732,53	0,17
VITERRA FINANCE BV 0.375% 24-09-25	EUR	700 000	700 289,34	0,93
Produits chimiques			696 944,20	0,92
CELANESE US HOLDINGS LLC 0.625% 10-09-28	EUR	200 000	182 926,82	0,24
HT TROPLAST 9.375% 15-07-28	EUR	100 000	106 087,17	0,14
IMCD NV 3.625% 30-04-30	EUR	300 000	305 504,53	0,40
INEOS FINANCE 6.375% 15-04-29	EUR	100 000	102 425,68	0,14
Produits pharmaceutiques			1 305 881,69	1,73
COTY 4.5% 15-05-27	EUR	100 000	103 046,19	0,14
GRUENENTHAL 4.125% 15-05-28	EUR	100 000	101 674,44	0,13
GRUENENTHAL 4.625% 15-11-31	EUR	150 000	154 614,85	0,20
ITM ENTREPRISES 5.75% 22-07-29	EUR	200 000	215 019,99	0,29
NEOPHARMED GENTILI 7.125% 08-04-30	EUR	100 000	107 468,04	0,14
TEVA PHARMACEUTICAL INDUSTRIES 4.375% 09-05-30	EUR	300 000	310 910,32	0,41
UCB 4.25% 20-03-30 EMTN	EUR	300 000	313 147,86	0,42
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			165 612,51	0,22
AMSOSRAM AG 10.5% 30-03-29	EUR	150 000	165 612,51	0,22
Services aux collectivités			355 342,66	0,47
CESKE DRAHY 3.75% 28-07-30	EUR	150 000	154 371,78	0,20
RCS RDS 3.25% 05-02-28	EUR	200 000	200 970,88	0,27

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

e1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux entreprises			319 496,84	0,42
ARENA LUXEMBOURG FINANCE SARL 1.875% 01-02-28	EUR	200 000	193 674,27	0,25
ARENA LUXEMBOURG FINANCE SARL E3R+2.5% 01-05-30	EUR	125 000	125 822,57	0,17
ALTRAD INVESTMENT AUTHORITY AIA 3.704% 23-06-29	EUR	300 000	303 353,97	0,39
CMA CGM 5.0% 15-01-31	EUR	100 000	102 426,10	0,14
LORCA TELECOM BONDCO SAU 5.75% 30-04-29	EUR	175 000	186 946,24	0,25
MAHLESTIFTUNG 6.5% 02-05-31	EUR	100 000	102 804,94	0,14
REKEEP 9.0% 15-09-29	EUR	125 000	132 353,37	0,18
Services aux professionnels			1 194 545,20	1,58
LOTTOMATICA 5.375% 01-06-30	EUR	200 000	210 323,98	0,28
TELEPERFORMANCE SE 4.25% 21-01-30	EUR	200 000	211 170,41	0,28
TELEPERFORMANCE SE 5.25% 22-11-28	EUR	300 000	329 479,89	0,44
TELEPERFORMANCE SE 5.75% 22-11-31	EUR	300 000	339 995,92	0,44
VILLA DUTCH BIDCO BV 9.0% 03-11-29	EUR	100 000	103 575,00	0,14
Services clientèle divers			1 364 695,53	1,81
BOELS TOPHOLDING BV 5.75% 15-05-30	EUR	100 000	105 801,02	0,14
KAPLA E3R+3.5% 31-07-30	EUR	100 000	101 284,10	0,13
LEASYS 2.875% 17-08-27 EMTN	EUR	100 000	102 013,66	0,14
LEASYS 3.875% 12-10-27 EMTN	EUR	300 000	317 016,49	0,42
LEASYS 4.625% 16-02-27 EMTN	EUR	600 000	630 117,90	0,84
PACHELBEL BID 7.125% 17-05-31	EUR	100 000	108 462,36	0,14
Services de télécommunication diversifiés			1 094 371,01	1,45
ARQIVA BROADCAST FINANCE 8.625% 01-07-30	GBP	100 000	118 419,93	0,16
EIRCOM FINANCE 5.75% 15-12-29	EUR	200 000	211 308,59	0,28
FIBERCOP E3R+3.0% 30-06-31	EUR	225 000	227 385,75	0,30
ILIAD 4.25% 15-12-29	EUR	200 000	210 690,76	0,28
ILIAD HOLDING SAS 5.625% 15-10-28	EUR	100 000	103 655,76	0,14
OPTICS BID 7.875% 31-07-28	EUR	200 000	222 910,22	0,29
Services de télécommunication mobile			968 704,86	1,28
AMT 0 1/2 01/15/28	EUR	200 000	191 057,58	0,25
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE 3.75% 01-04-30	EUR	200 000	206 529,57	0,27
SOFTBANK GROUP 5.0% 15-04-28	EUR	450 000	468 098,70	0,62
SOFTBANK GROUP 5.375% 08-01-29	EUR	100 000	103 019,01	0,14
Services financiers diversifiés			9 148 107,88	12,13
AGCO INTL HOLDINGS BV 0.8% 06-10-28	EUR	300 000	283 003,84	0,38
AMERICAN AIRLINES INCAADVANTAGE LOYALTY 5.5% 20-04-26	USD	150 000	32 819,98	0,04
AMERICAN HONDA FIN 2.85% 27-06-28	EUR	250 000	252 462,80	0,33
AVOLON HOLDINGS FUNDING 4.25% 15-04-26	USD	400 000	352 480,70	0,47
BANCO DE CREDITO SOCIAL 5.25% 27-11-31	EUR	200 000	210 879,00	0,28
BERRY PLASTICS 1.5% 15-01-27	EUR	300 000	296 726,93	0,39
BLACKSTONE PROPERTY PARTNERS 1.0% 04-05-28	EUR	250 000	239 077,82	0,32
BLUE OWL CAPITAL CORPORATION 4.25% 15-01-26	USD	200 000	174 641,75	0,23

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

e1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CCO HOLDLLCCCO HOLD CAPITAL 5.125% 01-05-27	USD	150 000	131 735,81	0,17
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 5.125% 05-04-26	EUR	500 000	516 020,20	0,68
INEOS QUATTRO FINANCE 2 6.75% 15-04-30	EUR	125 000	121 351,92	0,16
JERROLD FIN 7.5% 15-06-31	GBP	175 000	207 364,35	0,27
JERROLD FIN 7.875% 15-04-30	GBP	100 000	122 522,14	0,16
KANE BID 7.75% 15-07-31	GBP	100 000	118 224,50	0,16
LOARRE INVESTMENTS SARL 6.5% 15-05-29	EUR	350 000	367 680,23	0,49
LOGICOR FINANCING SARL 4.625% 25-07-28	EUR	900 000	939 308,80	1,25
LOTTOMATICA GROUP 4.875% 31-01-31	EUR	100 000	104 562,21	0,14
MITSUBISHI HC CAPITAL UK E3R+0.7% 30-04-26	EUR	100 000	100 144,69	0,13
MKT BID FIN 6.75% 31-01-31	EUR	150 000	150 254,12	0,20
MKT BID FIN 8.75% 31-01-31	GBP	125 000	144 373,10	0,19
ORGANON CO ORGANON FOREIGN DEBT COI 2.875% 30-04-28	EUR	300 000	298 083,54	0,40
PACCAR FINANCIAL EUROPE BV 2.75% 19-05-28	EUR	275 000	277 250,88	0,37
PANTHER BF AGGREGATOR 2 LP 4.75% 15-06-31	EUR	150 000	152 486,65	0,20
PUNCH FINANCE 7.875% 30-12-30	GBP	125 000	149 502,77	0,20
RAC BOND 5.75% 06-11-29 EMTN	GBP	100 000	118 945,52	0,16
REWE INTL FINANCE BV 2.75% 03-07-28	EUR	100 000	100 466,70	0,13
SAGAX EURO MTN NL BV 0.75% 26-01-28	EUR	200 000	191 199,14	0,25
SOFINA PRIVATE EQ SA SICAR 1.0% 23-09-28	EUR	600 000	562 181,34	0,75
SUZANO INTL FINANCE BV 5.5% 17-01-27	USD	400 000	354 302,36	0,47
TATRA BANKA AS 0.5% 23-04-28	EUR	100 000	95 287,75	0,13
TIKEHAU CAPITAL 4.25% 08-04-31	EUR	400 000	412 516,09	0,55
TIKEHAU CAPITAL 6.625% 14-03-30	EUR	200 000	229 781,31	0,30
UPFIELD BV 6.875% 02-07-29	EUR	150 000	152 537,88	0,20
VIA OUTLETS BV 1.75% 15-11-28	EUR	300 000	291 565,24	0,39
VOLKSWAGEN BANK 2.75% 19-06-28	EUR	300 000	300 547,87	0,40
WIZZ AIR FINANCE CO BV 1.0% 19-01-26	EUR	400 000	398 504,11	0,53
ZF EUROPE FINANCE BV 4.75% 31-01-29	EUR	200 000	197 313,84	0,26
Services liés aux technologies de l'information			1 466 977,68	1,94
888 ACQUISITIONS 7.558% 15-07-27	EUR	100 000	101 714,21	0,13
ALMAVIVA THE ITALIAN INNOVATION 5.0% 30-10-30	EUR	200 000	205 781,87	0,27
FLUTTER TREASURY DAC 5.0% 29-04-29	EUR	600 000	631 956,63	0,84
TDC NET AS 5.056% 31-05-28	EUR	400 000	422 250,23	0,56
TDC NET AS 5.186% 02-08-29	EUR	100 000	105 274,74	0,14
SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire			492 102,00	0,65
NYKREDIT 0.875% 28-07-31	EUR	500 000	492 102,00	0,65
Sociétés commerciales et de distribution			647 351,29	0,86
AIRCASTLE 5.25% 11-08-25	USD	400 000	349 482,33	0,46
LOXAM SAS 4.25% 15-02-31	EUR	100 000	100 305,75	0,13
LOXAM SAS 4.5% 15-02-27	EUR	100 000	102 900,82	0,14
LOXAM SAS 6.375% 31-05-29	EUR	100 000	94 662,39	0,13

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

e1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			852 639,20	1,13
ARGAN 1.011% 17-11-26	EUR	400 000	393 062,72	0,52
CITYCON TREASURY BV 5.0% 11-03-30	EUR	150 000	156 697,54	0,21
HEIMSTADEN BOSTAD AB 6.25% PERP	EUR	100 000	105 025,25	0,14
TRITAX EUROBOX 0.95% 02-06-26	EUR	200 000	197 853,69	0,26
Soins et autres services médicaux			218 122,75	0,29
EPHIOS SUBCO SA RL 7.875% 31-01-31	EUR	200 000	218 122,75	0,29
Textiles, habillement et produits de luxe			152 825,56	0,20
LEVI STRAUSS 4.0% 15-08-30	EUR	150 000	152 825,56	0,20
Transport routier et ferroviaire			463 663,07	0,61
OI EUROPEAN GROUP BV 5.25% 01-06-29	EUR	250 000	261 953,94	0,34
TRANSDEV GROUP 3.054% 21-05-28	EUR	200 000	201 709,13	0,27
Total			74 438 825,93	98,68

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

e2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

e3. Inventaire des instruments financiers à terme

e3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

e3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

e3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EC EURUSD 0925	24		-3 008,78	3 003 931,68
RP EURGBP 0925	20	55 562,49		2 505 058,39
Sous-total 1.		55 562,49	-3 008,78	5 508 990,07
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		55 562,49	-3 008,78	5 508 990,07

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

e3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

e3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

e4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

e5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	74 438 825,93
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	52 553,71
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	1 442 595,94
Autres passifs (-)	-502 103,09
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	75 431 872,49

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT I-EUR	EUR	6 787,217	11 113,81

BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT

COMPTES ANNUELS

31/07/2024

BILAN ACTIF AU 31/07/2024 EN EUR

	31/07/2024
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00
DÉPÔTS	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	61 756 896,99
Actions et valeurs assimilées	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées	61 710 191,68
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	61 710 191,68
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances négociables	0,00
Autres titres de créances	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Organismes de placement collectif	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00
Autres organismes non européens	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	46 705,31
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	46 705,31
Autres opérations	0,00
Autres instruments financiers	0,00
CRÉANCES	211 900,82
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	211 900,82
COMPTES FINANCIERS	622 560,47
Liquidités	622 560,47
TOTAL DE L'ACTIF	62 591 358,28

BILAN PASSIF AU 31/07/2024 EN EUR

	31/07/2024
CAPITAUX PROPRES	
Capital	61 238 758,75
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00
Report à nouveau (a)	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-125 053,62
Résultat de l'exercice (a,b)	1 358 009,91
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	62 471 715,04
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
INSTRUMENTS FINANCIERS	46 705,32
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	46 705,32
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	46 705,32
Autres opérations	0,00
DETTES	72 937,92
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	72 937,92
COMPTES FINANCIERS	0,00
Concours bancaires courants	0,00
Emprunts	0,00
TOTAL DU PASSIF	62 591 358,28

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/07/2024 EN EUR

	31/07/2024
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Contrats futures	
RP EURGBP 0924	2 879 095,20
EC EURUSD 0924	6 016 079,84
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	
AUTRES OPÉRATIONS	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/07/2024 EN EUR

	31/07/2024
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	77 860,30
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 252 170,55
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Autres produits financiers	0,00
TOTAL (1)	1 330 030,85
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur dettes financières	0,00
Autres charges financières	0,00
TOTAL (2)	0,00
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 330 030,85
Autres produits (3)	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	146 678,30
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 183 352,55
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	174 657,36
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 358 009,91

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 31 juillet 2024 a une durée exceptionnelle de 8 mois et 22 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds de :

- Action BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT I-EUR : 0,25 % TTC de l'actif net jusqu'au 30/04/2024 puis 0,45% TTC de l'actif net à compter du 01/05/2024.

Commission de Surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque action concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et

- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente l'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence Euribor 3 MOIS + 110 bp.

Les frais de surperformance seront plafonnés à 0,13% TTC annuel.

La Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre .

Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 31/12/2023 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous. La première période d'observation débutera le 01/12/2023.

Au cours de la vie de l'action, une nouvelle période d'observation s'ouvre :

- En cas de sous-performance annuelle constatée à la date anniversaire. La première année de cette période d'observation sera celle où a été constatée cette sous-performance. Cette dernière ne sortira de la période d'observation qu'à l'issue d'une période de 5 ans maximum.
- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire. Dans ce cas, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre.

La commission de surperformance représentera 10% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si cet écart est positif et s'il compense toutes les sous-performances constatées aux dates anniversaires de l'action par rapport à l'Actif de Référence au cours des 5 dernières années. Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre d'actions rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de l'action sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de celle de l'Actif de Référence.

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans l'OPC, la société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs de parts présents dans l'OPC.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT I-EUR	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/07/2024 EN EUR

	31/07/2024
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	59 745 799,39
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-67 354,97
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	141 227,70
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-114 168,61
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	56 714,13
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-218 383,07
Frais de transactions	-1 156,42
Différences de change	63 433,54
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 663 084,20
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 663 084,20</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	19 166,60
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>19 166,60</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 183 352,55
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Autres éléments	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	62 471 715,04

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	101 853,05	0,16
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 108 458,37	1,78
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	60 499 880,26	96,84
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	61 710 191,68	98,78
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Change	8 895 175,04	14,24
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	8 895 175,04	14,24
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	60 601 733,31	97,01	0,00	0,00	1 108 458,37	1,77	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	622 560,47	1,00
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	296 844,67	0,48	7 933 083,14	12,70	23 970 489,94	38,37	14 544 777,30	23,28	14 964 996,63	23,95
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	622 560,47	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 949 593,07	4,72	5 850 506,78	9,37	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	66 369,36	0,11	133 643,15	0,21	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	18 745,46	0,03	164 578,50	0,26	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	2 879 095,20	4,61	6 016 079,84	9,63	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/07/2024
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	199 577,01
	Coupons et dividendes en espèces	12 323,81
TOTAL DES CRÉANCES		211 900,82
DETTES		
	Frais de gestion fixe	21 114,73
	Frais de gestion variable	50 961,21
	Autres dettes	861,98
TOTAL DES DETTES		72 937,92
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		138 962,90

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	5 929,503	59 745 799,39
Actions rachetées durant l'exercice	-6,441	-67 354,97
Solde net des souscriptions/rachats	5 923,062	59 678 444,42
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	5 923,062	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/07/2024
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	95 717,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Frais de gestion variables provisionnés	50 937,95
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,10
Frais de gestion variables acquis	23,26
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/07/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/07/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/07/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/07/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	0,00
Résultat	1 358 009,91
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00
Total	1 358 009,91

	31/07/2024
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 358 009,91
Total	1 358 009,91

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/07/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-125 053,62
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
Total	-125 053,62

	31/07/2024
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-125 053,62
Total	-125 053,62

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/07/2024
Actif net en EUR	62 471 715,04
Nombre de titres	5 923,062
Valeur liquidative unitaire	10 547,19
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-21,11
Capitalisation unitaire sur résultat	229,27

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 4.375% 15-01-28	EUR	100 000	96 570,72	0,15
DEUTSCHE BK 4.0% 12-07-28 EMTN	EUR	200 000	202 521,25	0,33
DEUTSCHE BK 4.0% 24-06-26	GBP	100 000	117 625,59	0,18
DEUTSCHE BK 5.625% 19-05-31	EUR	100 000	103 028,33	0,16
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH 4.0% 24-06-32	EUR	300 000	298 560,59	0,47
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 11-02-25	EUR	400 000	403 525,44	0,65
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG 0.5% 22-09-26	EUR	400 000	383 303,18	0,61
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG E 4.5% 24-07-28	EUR	100 000	100 988,94	0,17
MAHLESTIFTUNG 6.5% 02-05-31	EUR	100 000	103 586,71	0,17
PORSCHE AUTOMOBIL HOLDING SE 3.75% 27-09-29	EUR	200 000	202 950,66	0,33
PROGROUP AG 5.125% 15-04-29	EUR	100 000	101 772,20	0,16
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	400 000	403 527,86	0,64
WEPA HYGIENPRODUKTE 5.625% 15-01-31	EUR	100 000	101 771,41	0,17
ZF FINANCE 2.75% 25-05-27 EMTN	EUR	200 000	192 021,22	0,31
TOTAL ALLEMAGNE			2 811 754,10	4,50
AUSTRALIE				
APT PIPE 2.0% 22-03-27	EUR	300 000	291 763,56	0,47
TOTAL AUSTRALIE			291 763,56	0,47
AUTRICHE				
AMSOSRAM AG 10.5% 30-03-29	EUR	150 000	163 244,27	0,26
BENTELER INTL 9.375% 15-05-28	EUR	200 000	215 842,93	0,35
VOLKSBANK WIEN AG 5.75% 21-06-34	EUR	400 000	413 133,99	0,66
TOTAL AUTRICHE			792 221,19	1,27
BELGIQUE				
ARGENTA SPAARBANK 5.375% 29-11-27	EUR	300 000	322 474,71	0,51
KBC GROUPE SA 1.625% 18-09-29	EUR	300 000	303 192,43	0,49
UCB 4.25% 20-03-30 EMTN	EUR	300 000	308 912,91	0,49
TOTAL BELGIQUE			934 580,05	1,49
BERMUDES				
ATHORA 6.625% 16-06-28	EUR	400 000	431 696,34	0,70
TOTAL BERMUDES			431 696,34	0,70
CANADA				
VIDEOTRON LTD 5.125% 15-04-27	USD	150 000	139 904,58	0,22
TOTAL CANADA			139 904,58	0,22
DANEMARK				
DANSKE BK 1.5% 02-09-30 EMTN	EUR	400 000	395 099,32	0,63
ISS GLOBAL AS 0.875% 18-06-26	EUR	400 000	382 177,55	0,61
ISSUE GLOBAL AS 1.25% 07-07-25	EUR	300 000	293 609,60	0,47
TDC NET AS 5.056% 31-05-28	EUR	400 000	417 156,52	0,67
VESTAS WIND SYSTEMS AS 4.125% 15-06-26	EUR	400 000	410 760,38	0,66
TOTAL DANEMARK			1 898 803,37	3,04
EMIRATS ARABES UNIS				
DAE FUNDING LLC 2.625% 20-03-25	USD	250 000	229 149,82	0,37
DP WORLD 2.375% 25-09-26	EUR	600 000	593 682,57	0,95

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL EMIRATS ARABES UNIS			822 832,39	1,32
ESPAGNE				
BANCO DE CREDITO SOCIAL 7.5% 14-09-29	EUR	300 000	357 998,40	0,57
BANCO NTANDER 2.25% 04-10-32	GBP	200 000	218 411,43	0,35
BBVA 5.75% 15-09-33 EMTN	EUR	200 000	222 506,67	0,36
BBVA 8.25% 30-11-33 EMTN	GBP	200 000	270 544,60	0,44
CAIXABANK 6.25% 23-02-33 EMTN	EUR	300 000	327 911,99	0,52
CAIXABANK 6.875% 25-10-33 EMTN	GBP	300 000	375 401,90	0,60
CELLNEX FINANCE 2.25% 12-04-26	EUR	400 000	395 938,32	0,63
Cellnex Finance Company SAU 3.625% 24-01-29	EUR	200 000	202 847,55	0,33
GRUPO ANTOLIN IRAU 3.5% 30-04-28	EUR	200 000	165 957,34	0,26
IBERCAJA 2.75% 23-07-30	EUR	300 000	294 819,21	0,47
LORCA TELECOM BONDCO SAU 5.75% 30-04-29	EUR	175 000	184 311,69	0,30
UNICAJA BANCO SA E 6.5% 11-09-28	EUR	100 000	112 563,09	0,18
WERFENLIFE 4.625% 06-06-28	EUR	300 000	312 664,79	0,50
TOTAL ESPAGNE			3 441 876,98	5,51
ETATS-UNIS				
AIRCASTLE 5.25% 11-08-25	USD	400 000	377 808,13	0,60
AMERICAN AIRLINES INCAADVANTAGE LOYALTY 5.5% 20-04-26	USD	150 000	80 515,24	0,13
ARES CAPITAL CORPORATION 4.25% 01-03-25	USD	250 000	233 111,21	0,38
AT & T 3.50% 12/25	EUR	300 000	306 880,48	0,49
BERRY PLASTICS 1.5% 15-01-27	EUR	300 000	285 150,90	0,46
BLACKSTONE PRIVATE CREDIT FUND 4.7% 24-03-25	USD	250 000	233 091,22	0,38
BLUE OWL CAPITAL CORPORATION 4.25% 15-01-26	USD	200 000	181 627,29	0,29
CCO HOLDLCCCO HOLD CAPITAL 5.125% 01-05-27	USD	150 000	136 483,27	0,22
CELANESE US HOLDINGS LLC 6.05% 15-03-25	USD	250 000	236 989,15	0,38
COTY 4.5% 15-05-27	EUR	100 000	101 830,00	0,16
Deutsche Bank AG New York 6.119% 14-07-26	USD	150 000	139 736,04	0,22
DISC COMM LLC 1.9% 19-03-27	EUR	300 000	287 839,57	0,46
ENCORE CAPITAL GROUP 4.875% 15-10-25	EUR	200 000	202 502,97	0,33
FORD MOTOR CREDIT 3.25% 15-09-25	EUR	400 000	409 600,71	0,66
FORD MOTOR CREDIT 4.165% 21-11-28	EUR	175 000	177 694,03	0,28
FORD MOTOR CREDIT 4.445% 14-02-30	EUR	300 000	311 088,37	0,50
FORD MOTOR CREDIT 6.125% 15-05-28	EUR	300 000	326 867,76	0,52
GLP CAPITAL LP AND GLP FINANCING II 5.25% 01-06-25	USD	300 000	278 561,45	0,44
GM 1.694 03/26/25	EUR	800 000	794 579,52	1,28
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 5.125% 05-04-26	EUR	500 000	520 369,08	0,83
HYUNDAI CAPITAL AMERICA 5.25% 08-01-27	USD	324 000	302 396,56	0,48
NEXSTAR BROADCASTING 5.625% 15-07-27	USD	150 000	134 967,76	0,21
PANTHER BF AGGREGATOR 2 LP 4.375% 15-05-26	EUR	150 000	151 247,17	0,24
PVH 3 1/8 12/15/27	EUR	500 000	496 346,36	0,80
REGAL REXNORD CORPORATION 6.05% 15-02-26	USD	300 000	287 275,29	0,46
SK BATTERY AMERICA INCORPORATION 4.875% 23-01-27	USD	200 000	184 910,13	0,29
SYNCHRONY FINANCIAL 4.875% 13-06-25	USD	300 000	277 087,59	0,44
TAPESTRY 5.35% 27-11-25	EUR	300 000	316 558,83	0,50
TAPESTRY 7.05% 27-11-25	USD	50 000	47 721,25	0,08
TEGNA 4.75% 15-03-26	USD	150 000	139 143,95	0,23
VIATRIS 2.25% 22-11-24	EUR	300 000	303 103,47	0,49

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VICI PROPERTIES LP VICI NOTE 4.625% 15-06-25	USD	250 000	230 330,39	0,37
WARNERMEDIA HOLDINGS INCORPORATION 3.638% 15-03-25	USD	250 000	230 987,58	0,37
WARNERMEDIA HOLDINGS INCORPORATION 4.302% 17-01-30	EUR	600 000	604 593,64	0,96
TOTAL ETATS-UNIS			9 328 996,36	14,93
FINLANDE				
BALDER FINLAND OYJ 1.0% 18-01-27	EUR	300 000	279 802,01	0,45
CASTELLUM HELSINKI FINANCE 2.0% 24-03-25	EUR	300 000	297 949,05	0,48
FINNAIR 4.75% 24-05-29	EUR	200 000	200 253,32	0,32
KOJAMO OYJ 2.0% 31-03-26 EMTN	EUR	200 000	195 753,07	0,31
TOTAL FINLANDE			973 757,45	1,56
FRANCE				
AIR FR KLM 4.625% 23-05-29	EUR	300 000	302 792,43	0,49
ARGAN 1.011% 17-11-26	EUR	100 000	94 033,66	0,15
ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11-11-25	EUR	500 000	519 161,43	0,83
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 4.125% 13-04-26	EUR	400 000	408 323,58	0,65
AYVENS 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	400 000	420 715,82	0,67
BEL 4.375% 11-04-29	EUR	100 000	103 677,77	0,16
BERTRAND FRANCHISE FINANCE SAS E3R+3.75% 18-07-30	EUR	100 000	101 680,25	0,16
BPCE 4.5% 15-03-25	USD	300 000	279 396,68	0,45
BQ POSTALE 0.875% 26-01-31	EUR	400 000	384 188,69	0,61
CAB SELAS 3.375% 01-02-28	EUR	125 000	116 308,51	0,19
CARMILA 1.625% 30-05-27	EUR	300 000	284 904,52	0,46
CEETRUS FRANCE SA 2.75% 26-11-26	EUR	300 000	294 899,93	0,48
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 4.875% 13-03-29	EUR	100 000	102 088,78	0,16
EUTELT 9.75% 13-04-29	EUR	100 000	108 139,83	0,17
FORVIA 2.75% 15-02-27	EUR	200 000	193 245,82	0,31
FORVIA 5.125% 15-06-29	EUR	100 000	101 853,05	0,17
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 0.125% 16-09-25	EUR	400 000	383 261,54	0,61
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 1.625% 27-11-27	EUR	300 000	287 019,55	0,46
ILIAD 5.375% 15-02-29	EUR	100 000	106 360,08	0,17
KAPLA E3R+3.5% 31-07-30	EUR	100 000	101 237,45	0,17
LOXAM SAS 4.5% 15-02-27	EUR	100 000	102 167,86	0,16
LOXAM SAS 6.375% 31-05-29	EUR	100 000	105 376,80	0,17
PICARD GROUPE 6.375% 01-07-29	EUR	125 000	128 392,97	0,20
RCI BANQUE 3.75% 04-10-27	EUR	300 000	306 836,33	0,49
RCI BANQUE 4.625% 13-07-26	EUR	700 000	714 690,79	1,14
SG 1.125% 30-06-31 EMTN	EUR	400 000	377 535,97	0,60
SOCIETE GENERALE	EUR	400 000	386 391,61	0,62
TDF INFRASTRUCTURE SAS 2.5% 07-04-26	EUR	300 000	297 735,10	0,48
TELEPERFORMANCE SE 5.25% 22-11-28	EUR	300 000	322 633,97	0,52
TEREOS FINANCE GROUPE I 4.75% 30-04-27	EUR	200 000	202 166,84	0,33
UBISOFT ENTERTAINMENT 0.878% 24-11-27	EUR	600 000	527 020,32	0,84
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	400 000	418 234,23	0,67
TOTAL FRANCE			8 582 472,16	13,74
GIBRALTAR				
888 ACQUISITIONS 7.558% 15-07-27	EUR	100 000	97 430,05	0,15
TOTAL GIBRALTAR			97 430,05	0,15
GRECE				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PIRAEUS BANK 4.625% 17-07-29	EUR	100 000	101 778,82	0,16
TOTAL GRECE			101 778,82	0,16
ILES CAIMANS				
AVOLON HOLDINGS FUNDING 4.25% 15-04-26	USD	400 000	367 114,36	0,59
TOTAL ILES CAIMANS			367 114,36	0,59
IRLANDE				
AERCAP IRELAND CAP LTDA 1.75% 30-01-26	USD	350 000	307 582,03	0,49
AIB GROUP 2.875% 30-05-31 EMTN	EUR	400 000	393 044,77	0,63
BK IRELAND 1.375% 11-08-31	EUR	700 000	677 493,75	1,09
BK IRELAND 7.594% 06-12-32	GBP	100 000	130 058,03	0,21
BK IRELAND GROUP 4.75% 10-08-34	EUR	125 000	128 365,93	0,20
FLUTTER TREASURY DAC 5.0% 29-04-29	EUR	600 000	623 131,17	1,00
PERMANENT TSB GROUP 6.625% 25-04-28	EUR	400 000	433 986,11	0,69
ROADSTER FINANCE DESIGNATED ACTIVITY 1.625% 09-12-29	EUR	100 000	100 082,96	0,16
ROADSTER FINANCE DESIGNATED ACTIVITY 2.375% 08-12-27	EUR	600 000	565 564,64	0,90
SECURITAS TREASURY IRELAND DAC 4.25% 04-04-27	EUR	300 000	310 511,83	0,50
TOTAL IRLANDE			3 669 821,22	5,87
ISLANDE				
LANDSBANKINN HF 0.375% 23-05-25	EUR	100 000	97 127,54	0,16
LANDSBANKINN HF 5.0% 13-05-28	EUR	150 000	157 426,61	0,25
TOTAL ISLANDE			254 554,15	0,41
ITALIE				
ALMAVIVA THE ITALIAN INNOVATION 4.875% 30-10-26	EUR	200 000	203 346,23	0,32
AUTO PER 1.75% 26-06-26 EMTN	EUR	400 000	389 199,15	0,63
AZIMUT 1.625% 12-12-24	EUR	300 000	300 549,06	0,48
BANCO BPM 4.875% 17-01-30 EMTN	EUR	300 000	319 951,34	0,51
IGD IMMOBILIARE GRANDE DISTRIBUZIONE 6.25% 17-05-27	EUR	100 000	74 252,73	0,12
LEASYS 3.875% 01-03-28 EMTN	EUR	100 000	102 993,56	0,17
LEASYS 4.625% 16-02-27 EMTN	EUR	600 000	628 753,14	1,00
LOTTOMATICA 5.375% 01-06-30	EUR	200 000	205 413,28	0,33
PACHELBEL BID 7.125% 17-05-31	EUR	100 000	105 452,33	0,17
UNICREDIT 2.0% 23-09-29 EMTN	EUR	200 000	202 689,84	0,33
UNICREDIT 2.731% 15-01-32	EUR	300 000	293 855,57	0,47
UNIPOL SPA CIA ASSICURATRICE 3.5% 29-11-27	EUR	300 000	309 495,09	0,49
WEBUILD 3.875% 28-07-26	EUR	200 000	199 107,85	0,32
TOTAL ITALIE			3 335 059,17	5,34
JAPON				
NISSAN MOTOR 2.652% 17-03-26	EUR	500 000	497 026,50	0,80
SOFTBANK GROUP 5.0% 15-04-28	EUR	300 000	302 954,98	0,48
TOTAL JAPON			799 981,48	1,28
LUXEMBOURG				
ALBION FINANCING 1 SARL 5.25% 15-10-26	EUR	200 000	204 490,81	0,33
ARENA LUXEMBOURG FINANCE SARL 1.875% 01-02-28	EUR	200 000	184 757,60	0,29
AROWNTOWN 0.375% 15-04-27	EUR	400 000	359 904,86	0,58
AROWNTOWN 4.8% 16-07-29 EMTN	EUR	200 000	200 008,42	0,32
AXA LOGISTICS EUROPE MASTER SCA 0.375% 15-11-26	EUR	300 000	280 079,51	0,45
CIRSA FINANCE INTL SARL 6.5% 15-03-29	EUR	100 000	105 336,05	0,17
EPHIOS SUBCO SA RL 7.875% 31-01-31	EUR	100 000	108 870,73	0,17

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EUROFINS SCIENTIFIC SE 4.75% 06-09-30	EUR	200 000	215 856,80	0,35
HAMMERSON IRELAND FINANCE DAC 1.75% 03-06-27	EUR	300 000	285 190,39	0,46
HT TROPLAST 9.375% 15-07-28	EUR	100 000	100 999,74	0,16
LOARRE INVESTMENTS SARL 6.5% 15-05-29	EUR	150 000	154 146,73	0,24
P3 GROUP SARL 4.625% 13-02-30	EUR	100 000	104 510,48	0,17
PLT VII FINANCE SA RL E3R+3.5% 15-06-31	EUR	200 000	202 139,83	0,32
SES 3.5% 14-01-29 EMTN	EUR	300 000	301 445,23	0,48
SES SOCIETE EUROPEAN DES TELLITES 1.625% 22-03-26	EUR	300 000	293 995,85	0,47
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.125% 18-01-25	EUR	400 000	409 107,62	0,66
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.125% 22-11-25	EUR	400 000	413 505,83	0,66
TOTAL LUXEMBOURG			3 924 346,48	6,28
MEXIQUE				
NEMAK SAB CV 2.25% 20-07-28	EUR	300 000	263 661,67	0,42
TOTAL MEXIQUE			263 661,67	0,42
PAYS-BAS				
BOELS TOPHOLDING BV 5.75% 15-05-30	EUR	100 000	103 144,73	0,16
CTP NV 0.5% 21-06-25 EMTN	EUR	200 000	194 215,19	0,31
DUFY ONE BV 2.0% 15-02-27	EUR	200 000	192 048,94	0,31
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 0.25% 13-10-24	EUR	300 000	296 844,67	0,48
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 1.0% 13-04-28	EUR	200 000	170 682,70	0,27
ING GROEP NV 1.0% 16-11-32	EUR	200 000	184 022,68	0,30
ING GROEP NV 1.625% 26-09-29	EUR	300 000	302 960,24	0,48
ING GROEP NV 2.125% 26-05-31	EUR	400 000	389 397,67	0,63
IPD 3 BV 8.0% 15-06-28	EUR	125 000	133 407,29	0,21
JAB HOLDINGS BV 1.625% 30-04-25	EUR	500 000	494 759,15	0,79
NE PROPERTY BV 1.875% 09-10-26	EUR	300 000	289 655,77	0,46
OI EUROPEAN GROUP BV 5.25% 01-06-29	EUR	250 000	253 001,35	0,40
PPF ARENA 2.125% 31-01-25 EMTN	EUR	700 000	701 131,32	1,12
PPF ARENA 3.25% 29-09-27 EMTN	EUR	100 000	100 707,96	0,16
QPARK HOLDING I BV 2.0% 01-03-27	EUR	200 000	191 807,13	0,31
REDE GAS 1.875% 27-04-27 EMTN	EUR	500 000	479 312,22	0,77
SUZANO INTL FINANCE BV 5.5% 17-01-27	USD	400 000	371 819,44	0,60
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 7.375% 15-09-29	EUR	200 000	230 118,80	0,37
UNITED GROUP BV 4.0% 15-11-27	EUR	150 000	148 304,78	0,24
UNITED GROUP BV 6.75% 15-02-31	EUR	100 000	108 239,81	0,17
UPFIELD BV 6.875% 02-07-29	EUR	150 000	150 999,64	0,24
VILLA DUTCH BIDCO BV 9.0% 03-11-29	EUR	100 000	108 192,37	0,17
VITERRA FINANCE BV 0.375% 24-09-25	EUR	700 000	676 510,21	1,09
WINTERSHALL DEA SCHWEIZ BV 0.84% 25-09-25	EUR	600 000	584 787,83	0,94
WIZZ AIR FINANCE CO BV 1.0% 19-01-26	EUR	400 000	383 576,59	0,61
ZF EUROPE FINANCE BV 4.75% 31-01-29	EUR	100 000	102 326,80	0,16
TOTAL PAYS-BAS			7 341 975,28	11,75
POLOGNE				
CANPACK SA EASTERN PA LAND INVEST HLDG 2.375% 01-11-27	EUR	200 000	190 432,40	0,30
TOTAL POLOGNE			190 432,40	0,30
PORTUGAL				
NOVO BAN 4.25% 08-03-28 EMTN	EUR	200 000	206 085,27	0,33
TOTAL PORTUGAL			206 085,27	0,33

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
REPUBLIQUE TCHEQUE				
CESKA SPORITELNA AS 5.943% 29-06-27	EUR	300 000	310 969,08	0,50
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE			310 969,08	0,50
ROUMANIE				
RCS RDS 3.25% 05-02-28	EUR	200 000	194 317,91	0,31
TOTAL ROUMANIE			194 317,91	0,31
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS 1.125% 22-03-31 EMTN	EUR	500 000	478 156,96	0,77
BARCLAYS 5.304% 09-08-26	USD	250 000	236 646,03	0,38
HAMMERSON 7.25% 21-04-28	GBP	150 000	191 946,25	0,30
HSBC 4.599% 22-03-35	EUR	400 000	416 586,29	0,67
HSBC 6.364% 16-11-32	EUR	400 000	446 439,99	0,71
INEOS FINANCE 2.875% 01-05-26	EUR	400 000	394 575,94	0,63
INTERMEDIATE CAPITAL GROUP 1.625% 17-02-27	EUR	300 000	286 380,36	0,46
INTL DISTRIBUTIONS SERVICES 5.25% 14-09-28	EUR	600 000	651 674,04	1,04
JAGUAR LAND ROVER AUTOMOTIVE 4.5% 15-07-28	EUR	500 000	502 149,13	0,81
JERROLD FIN 5.25% 15-01-27	GBP	100 000	115 970,50	0,18
JOHN LEWIS PLC 6.125% 21-01-25	GBP	100 000	122 756,08	0,20
MITSUBISHI HC CAPITAL UK 0.25% 03-02-25	EUR	300 000	295 142,23	0,47
MITSUBISHI HC CAPITAL UK E3R+0.7% 30-04-26	EUR	100 000	100 192,94	0,16
NATWEST GROUP 1.043% 14-09-32	EUR	500 000	462 212,26	0,74
NATWEST GROUP 3.622% 14-08-30	GBP	150 000	178 016,64	0,29
PINEWOOD FIN 6.0% 27-03-30	GBP	125 000	151 011,56	0,24
RAC BOND 4.87% 06-05-26 EMTN	GBP	200 000	237 852,67	0,38
STAGECOACH GROUP 4.0% 29-09-25	GBP	200 000	240 432,94	0,38
STANDARD CHARTERED 1.2% 23-09-31	EUR	900 000	853 246,91	1,37
STANDARD CHARTERED 2.5% 09-09-30	EUR	200 000	201 352,67	0,33
TI AUTOMOTIVE FINANCE 3.75% 15-04-29	EUR	200 000	188 251,95	0,30
TRITAX EUROBOX 0.95% 02-06-26	EUR	200 000	190 691,50	0,30
VIRGIN MONEY UK 5.125% 11-12-30	GBP	400 000	473 342,10	0,76
WPP FINANCE 2016 1.375% 20-03-25	EUR	600 000	594 441,95	0,96
TOTAL ROYAUME-UNI			8 009 469,89	12,83
SINGAPOUR				
SATS 4.828% 23-01-29 EMTN	USD	200 000	186 150,34	0,29
TOTAL SINGAPOUR			186 150,34	0,29
SLOVAQUIE				
TATRA BANKA AS 5.952% 17-02-26	EUR	300 000	310 664,02	0,50
TOTAL SLOVAQUIE			310 664,02	0,50
SUEDE				
AUTOLIV 4.25% 15-03-28 EMTN	EUR	400 000	416 378,87	0,66
FASTIGHETS AB BALDER 1.875% 14-03-25	EUR	200 000	198 933,77	0,32
HOIST FINANCE AB	EUR	200 000	203 447,06	0,33
Swedbank AB 7.272% 15-11-32	GBP	100 000	126 222,78	0,20
VERISURE HOLDING AB 3.25% 15-02-27	EUR	150 000	147 531,18	0,24
TOTAL SUEDE			1 092 513,66	1,75
SUISSE				
CRED SUIS SA GROUP AG E3R+1.0% 16-01-26	EUR	600 000	603 207,90	0,97
TOTAL SUISSE			603 207,90	0,97

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			61 710 191,68	98,78
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			61 710 191,68	98,78
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EC EURUSD 0924	USD	48	32 935,96	0,05
RP EURGBP 0924	GBP	23	-13 769,36	-0,02
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			19 166,60	0,03
TOTAL Engagements à terme fermes			19 166,60	0,03
TOTAL Instruments financier à terme			19 166,60	0,03
Appel de marge				
Appel Marge CACEIS	USD	-35 640	-32 935,96	-0,05
Appel Marge CACEIS	GBP	11 599,99	13 769,35	0,02
TOTAL Appel de marge			-19 166,61	-0,03
Créances			211 900,82	0,34
Dettes			-72 937,92	-0,12
Comptes financiers			622 560,47	1,00
Actif net			62 471 715,04	100,00

Action BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT I-EUR	EUR	5 923,062	10 547,19
--	------------	------------------	------------------

OPCVM BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT (SICAV)

Annexe(s)

Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT - I (C)

Un Compartiment de BFT PARTNERS

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0014001442 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n°GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 21/03/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de BFT PARTNERS, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs : L'objectif de gestion du Compartiment consiste à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 3 ans, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion, une performance supérieure de 1,10% à celle de l'Euribor 3 mois (Euro Interbank Offered Rate).

Stratégie d'investissement :

Pour atteindre l'objectif du Compartiment, le délégataire financier constituera le portefeuille en sélectionnant des obligations avec des caractéristiques attractives en matière de risque et de rendement. Le portefeuille affichera une notation moyenne pondérée « Investment Grade » en retenant pour chaque émetteur la note la plus élevée attribuée par une des 3 agences de notation (Standard & Poor's, Moody's et Fitch). La sensibilité moyenne pondérée du Compartiment aux variations des taux d'intérêt (duration to worst) pourra fluctuer entre [0;+ 2,5].

Le Compartiment investit jusqu'à 100 % dans des titres de créance d'entreprise y compris jusqu'à 5% dans des obligations convertibles contingents qui sont négociés sur des Bourses reconnues. Le Compartiment sera investi au minimum à hauteur de 65 % de son actif net dans des obligations notées «Investment Grade » ou une notation jugée équivalente par le délégataire financier. Le Compartiment pourra donc placer jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres appartenant à la catégorie « Haut Rendement » correspondant à des titres spéculatifs ayant une notation pouvant aller de BB+ jusqu'à CCC (des titres « distressed » ultraspéculatifs proches du défaut). Le Compartiment pourra également investir jusqu'à 10% de l'actif net dans des titres adossés à des actifs (y compris des titres adossés à des créances hypothécaires et des CLO) et des «loans». Le total des investissements effectués dans des CLO et des prêts est limité à 10 % de l'actif net du Compartiment.

Le Compartiment peut investir dans des obligations émises par des émetteurs situés dans tous les pays du monde sans aucune limitation géographique.

Le risque de change est systématiquement couvert.

Le Compartiment est géré activement et de manière discrétionnaire.

Le Compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés sur les marchés réglementés et organisés, pour se couvrir contre les risques de taux, de change et de crédit .

Le Compartiment ne bénéficie pas du label ISR.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant délégataire, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT PARTNERS.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.bft-im.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT PARTNERS.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 930	€7 840
	Rendement annuel moyen	-20,7%	-7,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 670	€9 160
	Rendement annuel moyen	-13,3%	-2,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 780	€10 220
	Rendement annuel moyen	-2,2%	0,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 510	€11 020
	Rendement annuel moyen	5,1%	3,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 30/03/2018

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/02/2016 et le 28/02/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2018 et le 31/03/2021

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans*
Coûts totaux	€528	€591
Incidence des coûts annuels**	5,3%	2,0%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,77% avant déduction des coûts et de 0,73% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,23% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	22,04 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence Euribor 3 mois + 1.10%. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	6,18 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT PARTNERS pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de BFT PARTNERS conformément au prospectus de BFT PARTNERS.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Diclosure").

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : BFT PARTNERS - MUZINICH CREDIT

Identifiant d'entité juridique : 969500568XNZSMYQ7X71

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☐ Oui	☒ ☐ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __ %	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de <u>48,36%</u> d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce produit financier promouvait certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales au sein de son portefeuille, en appliquant une liste d'exclusion sectorielle et certains critères de conduite afin d'éviter d'investir dans des entreprises que le Gestionnaire financier considère comme fondamentalement non durables. Ce produit financier adhère également à un objectif d'intensité carbone moyenne pondérée consistant à s'assurer que cette dernière reste à un niveau inférieur d'au moins 10 % à celui de l'indice de référence du produit financier. En outre, les investissements du portefeuille sont également tenus de suivre des pratiques de bonne gouvernance.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La performance des indicateurs de durabilité était la suivante:

Le pourcentage du chiffre d'affaires d'un émetteur individuel pouvant être tiré d'activités commerciales spécifiques (p. ex. la production d'armes controversées).	À la fin de chacun des quatre trimestres de la période de référence, ce produit financier : • détenait 0 émetteur (0 % en termes de pondération) impliqué dans la fabrication finale d'armes controversées ; • détenait 0 émetteur (0 % en termes de pondération) tirant plus de 10 % de son chiffre d'affaires de la fabrication de produits tabacoles ; • détenait 0 émetteur (0 % en termes de pondération) tirant plus de 10 % de son chiffre d'affaires de l'extraction de charbon ou la production d'électricité à partir de charbon, ou des émetteurs qui tirent jusqu'à 30 % de leur chiffre d'affaires d'une activité liée au charbon et qui ne se sont pas officiellement engagés à déclasser leurs actifs houillers d'ici à 2025.
L'alignement de l'émetteur avec les normes reconnues et/ou normes internationales relatives au respect des droits humains, aux relations de travail, à la protection contre les atteintes graves à l'environnement et aux normes de fraude et/ou de corruption grave.	Le Gestionnaire financier a utilisé ces indicateurs pour identifier les émetteurs susceptibles de violer ses critères internes d'éligibilité ESG en matière de conduite des affaires. Les émetteurs identifiés par les fournisseurs indépendants de données ESG du Gestionnaire financier comme susceptibles d'enfreindre ces normes ont été examinés par le Comité d'éligibilité ESG du Gestionnaire financier. A la fin de chaque trimestre de la période de référence, ce produit financier détenait 0 émetteurs (ou 0% d'engagement) qui, selon le Comité d'éligibilité ESG du Gestionnaire financier, présentaient un risque de violation grave des normes reconnues et/ou normes internationales relatives au respect des droits humains, aux relations de travail, à la protection contre les atteintes graves à l'environnement et aux normes de fraude et/ou de corruption grave.
Les indicateurs de Principale incidence négative tels que définis par le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).	Le Gestionnaire financier a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Les informations sur les principales incidences négatives de ce produit financier figurent à la fin de ce modèle.
La marge en pourcentage entre l'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille et celle d'un univers comparable de valeurs mobilières éligibles à l'investissement.	Comme le montre le graphique ci-dessous, l'intensité carbone moyenne pondérée de ce produit financier est restée inférieure de plus de 10 % (c'est-à-dire moins intensive en carbone) à celle d'un univers comparable de titres investissables représenté par l'indice de référence tout au long de la période d'investissement. Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier, mais un indice de référence a été utilisé pour mesurer et rendre compte de la réalisation de l'objectif d'intensité carbone moyenne pondérée (WACI). L'indice de référence utilisé par ce produit financier est un indice généraliste et est utilisé uniquement à des fins de comparaison des caractéristiques environnementales.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Comme le produit financier poursuivait une politique ESG contraignante qui n'a pas été modifiée depuis la période de référence précédente, la performance des indicateurs présentés ci-dessus n'a pas changé de manière significative.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Ce produit financier n'avait pas pour objectif environnemental d'investir dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ou qui ne sont pas alignées sur la taxinomie de l'UE, ou dans des activités durables sur le plan social. Néanmoins, le produit a réalisé certains investissements qui répondent à la définition des activités économiques alignées sur la taxinomie de l'UE avec des activités d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Tout au long de la période de référence, le Gestionnaire financier a pris en considération certains critères de conduite des affaires relatifs aux droits humains, aux droits du travail, à la protection de l'environnement et aux pratiques de gouvernance dans le cadre de son processus de vérification diligente et de surveillance continue, afin de s'assurer que les participations ne causent pas de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

— — — **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Tout au long de la période de référence, le Gestionnaire financier a pris en compte les principales incidences négatives (« PIN ») sur les facteurs de durabilité lorsqu'il a pris des décisions d'investissement relatives à ce produit financier, dans le cadre de sa vérification diligente, de ses recherches et de son suivi continu des émetteurs individuels, ainsi que par le biais d'un engagement auprès de certains émetteurs. La prise en compte des PIN par le Gestionnaire financier était guidée par le suivi des indicateurs obligatoires fournis dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le SFDR par des normes techniques réglementaires. Vous trouverez des informations plus détaillées sur la prise en compte des PIN à la fin de ce modèle.

— — — **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Le Gestionnaire financier a examiné la conformité de l'émetteur avec ces lignes directrices et principes dans le cadre de son processus de recherche d'investissement. Le Gestionnaire financier a utilisé des indicateurs mis à

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives le plus significatives de décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

disposition par des fournisseurs de données ESG indépendants qui signalent les émetteurs susceptibles d'enfreindre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ce qui enfreindrait ses propres critères d'éligibilité ESG relatifs à la conduite des affaires. Les émetteurs qui ont été signalés par ce processus ont été passés en revue par le Comité d'éligibilité ESG du Gestionnaire financier. Le Gestionnaire financier considère que les investissements détenus tout au long de la période de référence ont été conformes à ces lignes directrices et principes.

Au cours de la période de référence, ce produit financier a fait l'objet d'un examen trimestriel afin de déterminer s'il était conforme à ces lignes directrices. Le Gestionnaire financier estime qu'il n'y a pas eu de violation sévère de la part d'un émetteur représenté dans le portefeuille au cours de la période de référence.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Gestionnaire financier a pris en compte les PIN sur les facteurs de durabilité lorsqu'il a pris des décisions d'investissement relatives à ce produit financier, en combinant des décisions relatives à l'allocation d'actifs, des exclusions ou sous-pondérations de certain(e)s secteurs ou sociétés, des exclusions fondées sur la conduite, les engagements des émetteurs et l'application d'un objectif de réduction de l'intensité carbone. Les éléments contraignants de la politique ESG de ce produit financier sont directement liés à l'atténuation des PIN. Le Gestionnaire financier tient compte d'autres PIN dans le cadre de son processus de recherche d'investissement, y compris sa propre méthodologie de notation ESG et/ou ses activités d'engagement. Le Gestionnaire financier a classé les PIN du tableau ci-dessous dans les catégories « Faible », « Moyenne » ou « Élevée » en fonction de l'importance qu'il accordait à chaque facteur, de la qualité ou de la couverture des données généralement disponibles sur ces facteurs et de sa capacité à influencer significativement les sociétés en portefeuille quant à ces facteurs par le biais de l'engagement. La politique ESG de ce produit financier a directement pris en compte les PIN d'importance « Élevée » en excluant ou en limitant l'exposition aux émetteurs concernés.

En ce qui concerne spécifiquement ce produit financier, le Gestionnaire financier a pris en compte les facteurs relatifs aux PIN énumérés dans le tableau ci-dessous. Le Gestionnaire financier s'est procuré les données inhérentes aux PIN auprès de

fournisseurs de données ESG indépendants et indirectement via d'autres sources de données ESG telles que le score de controverse. Les informations sur les principales incidences négatives de ce produit financier figurent à la fin de ce modèle.

Émissions de GES	Élevée	1) Ce produit financier a exclu les émetteurs ayant une participation directe dans des entités qui ont tiré plus de 10 % de leur chiffre d'affaires annuel de l'exploitation minière ou de l'extraction de charbon thermique et/ou de la production d'énergie à partir de charbon thermique, à moins que le Gestionnaire financier ait estimé que ces entités disposent d'un plan de transition crédible visant à réduire leur dépendance ou leur exposition au charbon thermique en faveur de formes d'énergie qui engendrent moins d'émissions de carbone, telles que les énergies renouvelables ; 2) Le Gestionnaire financier a maintenu un objectif de WACI afin de réduire l'intensité carbone globale de ce produit financier par rapport à un indice de référence choisi.
Empreinte carbone	Élevée	
Intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements	Élevée	
Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Élevée	
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Moyenne	Le Gestionnaire financier a suivi ces PIN via des rapports mensuels sur les émissions de carbone du portefeuille, incluant notamment les mix énergétiques des sociétés en portefeuille lesquels sont liés à l'objectif d'efficacité carbone de ce produit financier. Le Gestionnaire financier s'est engagé auprès de certains émetteurs lorsqu'il a considéré que l'émetteur avait la possibilité d'atténuer son impact sur ce facteur.
Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Faible	
Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Moyenne	Le Gestionnaire financier a surveillé les controverses relatives à cette PIN et a pu choisir de s'engager auprès d'émetteurs qui ne fournissaient pas d'informations adéquates ou alors de gérer les risques liés au facteur de cette PIN. La période de référence représente la première année au cours de laquelle le Gestionnaire financier a formellement suivi cette PIN. Il envisagera la prise de mesures complémentaires pour l'atténuer une fois qu'il aura pu comparer différents investissements sur une période de recherche plus longue. Dans certaines circonstances, le Gestionnaire financier a pu choisir de refuser une opportunité d'investissement ou de se désengager d'entités qui avaient des incidences négatives importantes sur ce facteur.
Rejets dans l'eau	Faible	
Ratio de déchets dangereux	Faible	
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Élevée	Dans les cas où le Gestionnaire financier ou son fournisseur indépendant de données ESG a considéré qu'un émetteur avait gravement enfreint les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, il a été demandé au « Comité d'éligibilité ESG » interne du Gestionnaire financier de déterminer si ce produit financier pouvait continuer d'y investir. Les résultats des décisions du Comité d'éligibilité ont été enregistrés et mis en œuvre par l'intermédiaire de l'équipe de gestion des risques et des gestionnaires de portefeuille du Gestionnaire financier.
Politique, processus et mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Élevée	
Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Moyenne	Le Gestionnaire financier a surveillé les controverses relatives à cette PIN et a pu choisir de s'engager auprès d'émetteurs qui ne fournissaient pas d'informations adéquates ou alors de gérer les risques liés au facteur de
Mixité au sein des organes de gouvernance	Moyenne	

Exposition à des armes controversées	Élevée	cette PIN. La période de référence représente la première année au cours de laquelle le Gestionnaire financier a formellement suivi cette PIN. Il envisagera la prise de mesures complémentaires pour l'atténuer une fois qu'il aura pu comparer différents investissements sur une période de recherche plus longue. Dans certaines circonstances, le Gestionnaire financier a pu choisir de refuser une opportunité d'investissement ou de se désengager d'entités qui avaient des incidences négatives importantes sur ce facteur.
Investissements dans des entreprises n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Moyenne	
Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Moyenne	
Absence de politique en matière de droits humains	Élevée	
Absence de politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin	Élevée	



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les 15 investissements les plus importants, sur la base de leur pondération moyenne dans le portefeuille sur quatre trimestres de la période de référence, sont les suivants :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Standard Chartered Plc	Activités financières et d'assurance	1.84%	GB
Ford Motor Credit Co Llc	Industrie manufacturière	1.72%	US
Leasys Spa	Activités de services administratifs	1.54%	IT
Rci Banque Sa	Industrie manufacturière	1.54%	FR
Deutsche Bank Ag	Activités financières et d'assurance	1.53%	DE
Bank Of Ireland Group	Activités financières et d'assurance	1.34%	IE
Harbour Energy Plc	Industries extractives	1.33%	DE
Warnermedia Holdings Inc	Édition, audiovisuel et activités de	1.23%	US
Natwest Group Plc	Activités financières et d'assurance	1.23%	GB
Hsbc Holdings Plc	Activités financières et d'assurance	1.21%	GB
Ing Groep Nv	Activités financières et d'assurance	1.14%	NL
Caixabank Sa	Activités financières et d'assurance	1.12%	ES
Jaguar Land Rover Automo	Industrie manufacturière	1.04%	GB
Credit Agricole Sa	Activités financières et d'assurance	1.02%	FR
Viterra Finance Bv	Commerce de gros et de détail	1.01%	NL

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

01/08/2024-
31/07/2025

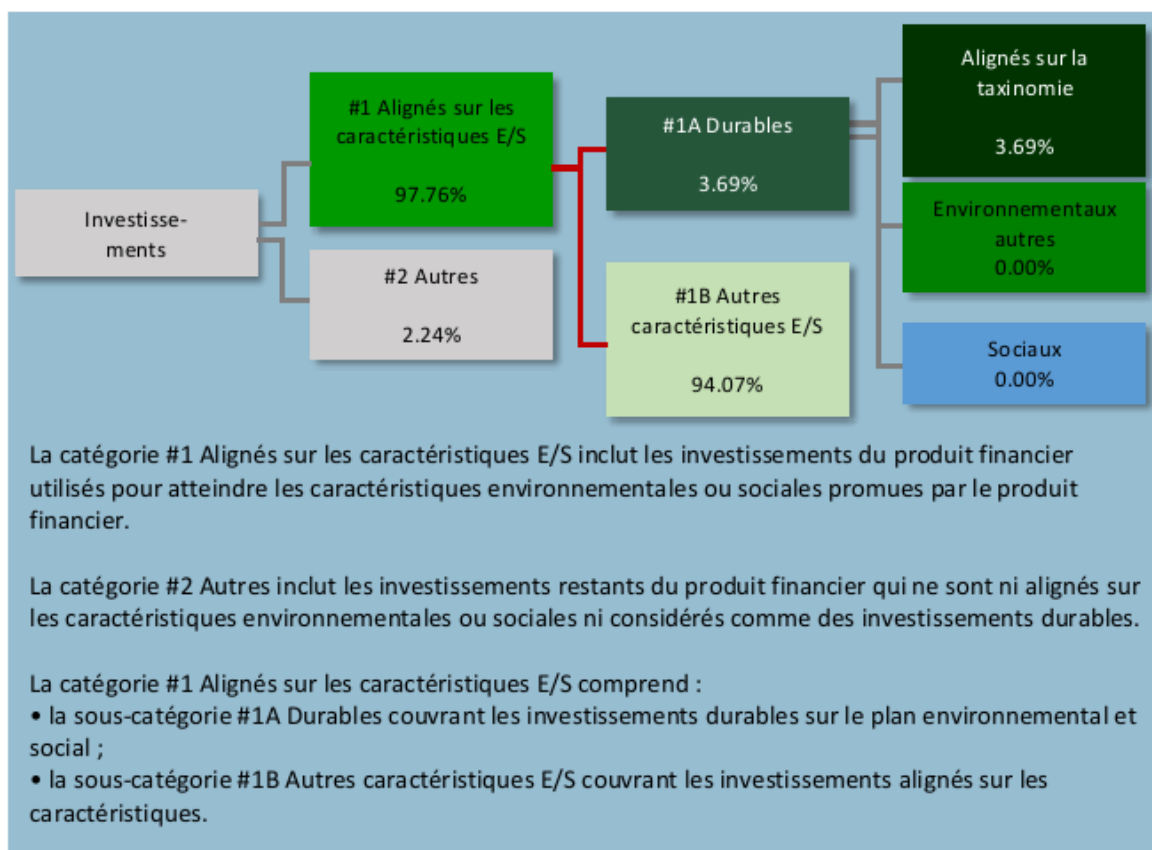


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Ce produit financier n'a pas fixé d'allocation minimale aux investissements durables non-alignés sur la Taxinomie de l'UE et le Gestionnaire financier n'a pas cherché à suivre cet indicateur pour en rendre compte.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur NACE

Allocation

Activités financières et d'assurance	31.98%
Industrie manufacturière	22.09%
Activités immobilières	7.36%
Télécommunication, programmation informatique, conseil et autres activités	6.41%
Transports et entreposage	5.76%
Activités de services administratifs et de soutien	4.99%
Édition, audiovisuel et activités de production et de diffusion de contenus	3.35%
Commerce de gros et de détail	3.30%
Arts, spectacles et activités récréatives	2.96%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2.68%
Trésorerie et autres	9.12%
Les secteurs et sous-secteurs de l'économie qui tirent des revenus de la Prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du Stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage Et le commerce, de combustibles fossiles	4.00%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit financier n'a pas fixé d'allocation minimale aux investissements durables alignés sur la Taxinomie de l'UE. Néanmoins, il a réalisé certains investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE, comme indiqué ci-dessous.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

☐ Ou i:

☒ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

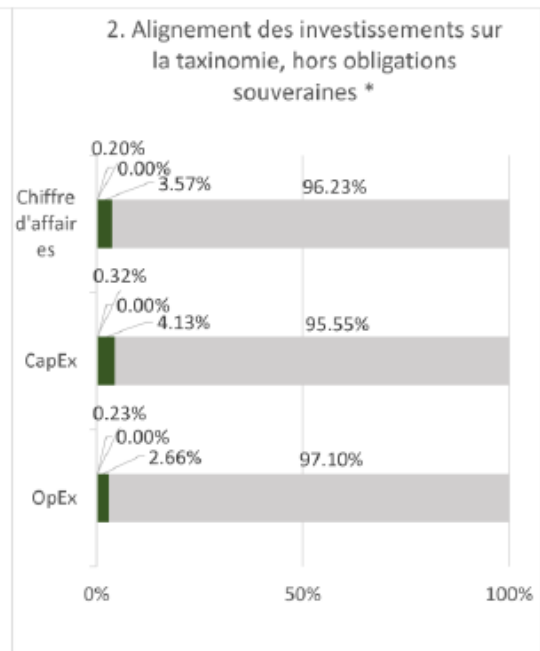
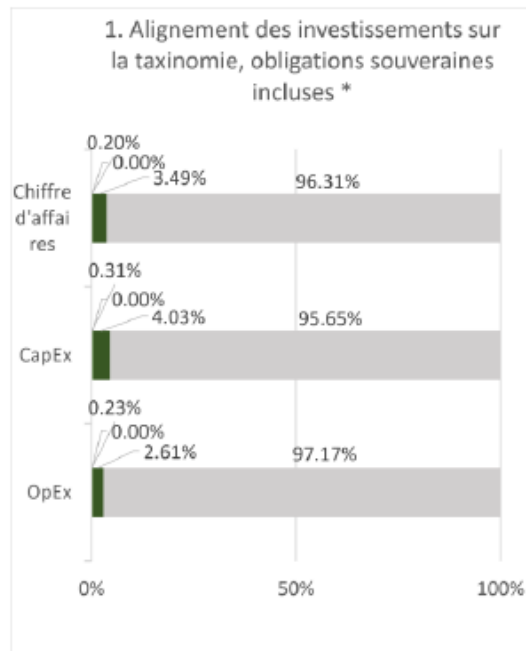
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



■ Alignés sur la taxinomie : gaz fossile

■ Alignés sur la taxinomie : nucléaire

■ Alignés sur la taxinomie (hors gaz & nucléaire)

■ Non alignés sur la taxinomie

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

¹Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation de changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes	
Les activités transitoires	0.00%
Les activités habilitantes	1.00%

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Pendant la période de référence, la part d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE de ce produit financier était de 3,69 %, comparé à 3,70 % pour la période précédente.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit financier n'a pas fixé d'allocation minimale aux investissements durables non-alignés sur la Taxinomie de l'UE et le Gestionnaire financier n'a pas cherché à suivre cet indicateur pour en rendre compte.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit financier n'a pas fixé d'allocation minimale aux investissements durables ayant un objectif social qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE, et le Gestionnaire financier n'a pas cherché à suivre cet indicateur pour en rendre compte.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » représentent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments du marché monétaire et certains instruments de couverture, y compris les dérivés. Ces investissements sont détenus pour un certain nombre de raisons, y compris, mais sans s'y limiter, la gestion des risques, et/ou pour assurer une liquidité adéquate, une couverture et une couverture collatérale. Le Gestionnaire financier estime que ces participations ne sont pas directement liées à un émetteur spécifique et ne sont donc pas liées à la gestion des risques de durabilité et/ou des PIN. Le Gestionnaire financier ne pense donc pas qu'il soit possible de tirer des conclusions raisonnables sur les considérations relatives aux garanties environnementales ou sociales minimales, en partie en raison du manque de données pertinentes relatives à ces instruments.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Gestionnaire financier a procédé à une analyse trimestrielle de l'univers investissable de ce produit financier afin de produire des listes d'émetteurs éligibles ou non éligibles à l'investissement. Ces listes ont été programmées dans les systèmes de conformité des transactions du Gestionnaire financier afin d'éviter les investissements dans des émetteurs non éligibles et de surveiller et d'identifier toute violation passive potentielle des critères.

Le Gestionnaire financier a établi des rapports mensuels sur l'empreinte carbone de ce produit financier afin de s'assurer qu'il respecte son objectif en matière d'intensité carbone. Le Gestionnaire financier est informé de toute violation de la politique ESG du produit financier afin de s'assurer qu'il y est remédié dans le délai spécifié dans ladite politique. Le Gestionnaire financier reçoit une liste des émetteurs les plus polluants du portefeuille afin qu'il puisse prendre des décisions fondées pour maintenir l'intensité de carbone en dessous des objectifs fixés.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet. Veuillez vous référer aux réponses précédentes dans ce modèle.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



BFT Investment Managers

Société Anonyme au capital de 1 600 000 euros
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n°GP 98 026
Siège Social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 334 316 965 RCS Paris

BFT PARTNERS

SICAV
91-93 boulevard Pasteur
75015 Paris